

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# ETUDE DE LA CARTE NATIONALE D'INFRASTRUCTURE ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030



Février 2019

**DOSSIER DEFINITIF**  
**RESUME**

## SOMMAIRE

Pages

<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030</b>	<b>7</b>
1. LE ROLE DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE	7
2. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL	8
3. LES BESOINS D'UNE VISION STRATEGIQUE	8
4. UNE NOUVELLE VISION DU TERRITOIRE NATIONAL	9
5. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE	9
<b>PARTIE 2 : BESOINS, MESURES ET ACTIONS A L'HORIZON 2030</b>	<b>13</b>
<b>POLE 1 : INFRASTRUCTURES DE BASE</b>	<b>13</b>
1. LE TRANSPORT ROUTIER : CONSOLIDER LES PROJETS POUR UNE MEILLEURE COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	13
2. LE RESEAU FERROVIAIRE	13
3. PROMOTION D'UN SYSTEME DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE	14
4. LA CHAINE PORTUAIRE	16
5. LE TRANSPORT AERIEN	16
<b>PÔLE 2 : RESEAUX DIVERS</b>	<b>18</b>
1. L'ENERGIE	18
2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	19
3. ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS SOLIDES ET DEVELOPPEMENT DURABLE	23
4. LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET LES CATASTROPHES NATURELLES	24
<b>POLE 3 : LES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS</b>	<b>25</b>
1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25
2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE	27
3. SANTE : PLANIFICATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE	28
4. LES EQUIPEMENTS CULTURELS	32
<b>PÔLE 4 : ECONOMIE ET ACTIVITES PRODUCTIVES</b>	<b>35</b>
1. LES PLATES-FORMES LOGISTIQUES	35
2. LES ESPACES INDUSTRIELS	38
3. CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ D'INTERET NATIONAL (MIN) POUR LE GRAND TUNIS	42
4. LES CHAINES DE VALEUR	44
5. LES TECHNOPOLES	44
6. LES ZONES FRANCHES ECONOMIQUES	45
7. LE TOURISME : ORIENTATION VERS LES ZONES NON LITTORALES A POTENTIEL NATUREL ET CULTUREL	46
<b>PÔLE 5 : UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE</b>	<b>49</b>
<b>PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE</b>	<b>51</b>



## **INTRODUCTION GENERALE**

Ce document représente le résumé du rapport de la Phase 3 de l'étude relative à la Carte Nationale des Infrastructures et des Grands Equipements Collectifs (CNIGEC).

La phase 3 représente le dossier définitif de l'étude de la CNIGEC. Elle est constituée de plusieurs éléments : un rapport de synthèse qui réunit les analyses des phases antérieures, un résumé (arabe et français), la carte nationale de la CNIGEC, l'Atlas (format papier) et l'Atlas numérique et les présentations Power Point.

Ce rapport concerne la synthèse des travaux entamés en première et en deuxième phase. Il a nécessité un travail de reprise et d'ajustement à la suite de plusieurs réunions de restitution et de validation. Le dernier atelier (15 Février 2018), tenu au siège de la DGAT avec les représentations de l'administration régionale (gouvernorats) et du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) et une large concertation avec les différents services centraux et régionaux des Ministères et services publiques (durant la période entre les mois de janvier et Mai 2018) ont permis de collecter une série de recommandations qui ont remis les préoccupations et les propositions régionales au cœur de la problématique de la CNIGEC.

Le résumé est constitué de 3 grandes parties :

- La première traite de la stratégie et de la vision, c'est le socle des propositions et la raison d'être des actions structurantes.
- La deuxième partie est réservée aux mesures et aux actions à entreprendre pour équiper le territoire et répondre aux objectifs de la stratégie.
- La troisième partie récapitule les composantes du Plan d'Actions opérationnel, les actions sont réparties selon un calendrier de réalisation sur la base d'un montage institutionnel.



# **PARTIE 1 : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030**

## **1. LE ROLE DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE**

La détermination du rôle des acteurs est indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'équipement des territoires.

### **A. LE ROLE DE L'ETAT**

L'ancien modèle de gouvernance politique et de développement économique et social qui a montré ses limites et ses insuffisances bien avant 2011, aurait dû être remis en cause et reformulé sur de nouvelles bases respectant les principes d'équité, de solidarité, de bonne gouvernance, de transparence dans la conduite des affaires publiques et la participation citoyenne répondant ainsi aux attentes des citoyens.

Le plan quinquennal de développement (2016-2020), fruit d'un travail de consultations et de participation confié à l'Etat le rôle « stratégique » prioritaire de « traiter les questions sociales » en le concentrant sur la lutte contre la pauvreté et la réduction des écarts sociaux et régionaux.

Dans ce nouveau plan quinquennal, l'accent est mis sur le rôle du secteur privé à qui on demande plus d'efforts pour maintenir des parts de marché sur le marché local et acquérir de nouveaux marchés extérieurs tout en s'orientant vers les secteurs innovants et à forte valeur ajoutée.

Schématiquement, le rôle de l'Etat doit se positionner entre deux choix extrêmes qui présentent tous les deux des limites évidentes :

- le choix ultra-libéral où les lois du marché dominant, réservant à l'Etat un rôle mineur se limitant à la fixation des règles du jeu et veiller sur les conditions dans lesquelles le développement se construit,
- celui de l'Etat omniprésent et qui participe pleinement et de façon quasi-exclusive à toute œuvre de développement et qui est à la fois programmeur, prospecteur, producteur et régulateur du marché.

Entre ces deux choix extrêmes, il y a lieu d'introduire un modèle intermédiaire. Dans un contexte tunisien bien spécifique suite aux événements récents, il est devenu nécessaire de rénover l'Etat ainsi que ses missions pour devenir un Etat fort, respecté, efficace, doté de relais décentralisés, plus impliqué dans le développement économique et social, agissant dans la transparence et l'équité au profit et pour le bien-être de tous les citoyens.

Dans le contexte actuel, l'Etat tunisien est plus que jamais appelé à s'engager dans la modernisation des infrastructures et l'équipement du territoire.

### **B. LE ROLE DU SECTEUR PRIVE**

Un secteur privé dynamique, doté de ressources, de compétences et de grandes capacités d'innovation reste une orientation stratégique fondamentale car le secteur privé reste l'initiateur et le moteur de la croissance économique. L'Etat a tout intérêt à créer un environnement favorable au développement du secteur privé et au déroulement de ses activités en particulier en modernisant l'administration. De sa part, le secteur privé se doit :

- de s'orienter vers les activités innovantes et à forte valeur ajoutée,
- d'augmenter le volume et la valeur des exportations en s'ouvrant sur de nouveaux marchés extérieurs,
- d'améliorer le management de son entreprise et veiller à l'amélioration de la qualité des biens et services,
- de participer pleinement dans le développement des régions les moins favorisées,
- de travailler en symbiose et en parfaite collaboration avec les universités et les centres de formation professionnelle.

### **C. LE ROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

La Tunisie, d'après la constitution de 2014, a opté pour la décentralisation en tant que nouveau mode de gouvernance territoriale, ce qui nécessite plus de pouvoirs et de compétences octroyés aux différents niveaux des collectivités territoriales. La réussite du processus de décentralisation contribuera, dans une large mesure, au développement régional et local dans la mesure où les décisions appelées à être prises dans tous les domaines et à tous les échelons seront mieux connectées aux réalités territoriales. En effet, l'administration

centrale n'a pas l'entière capacité d'apprécier correctement la diversité des conditions locales et d'évaluer correctement les besoins locaux.

Les collectivités territoriales, avec des pouvoirs et des compétences plus étendus, des capacités humaines et financières renforcées, vont pouvoir être mieux en phase avec les réalités locales, exploiter et tirer le meilleur parti des ressources spécifiques disponibles, cibler comme il se doit les actions/projets ainsi que la population-cible, allouer les ressources de manière optimale, assurer une fourniture et une couverture des services publics, surtout de proximité, de façon plus efficace, corriger les faiblesses et les handicaps structurels et conjoncturels qui existent et faire face aux problèmes qui surgissent de la meilleure façon possible.

## **2. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL**

Le thème de sous-développement régional a pris de l'ampleur pendant et après la révolution de janvier 2011. Le retard pris par les régions intérieures, qui menace la stabilité du pays, a des origines multiples et profondes. Les révéler aidera à mieux comprendre les causes et la nature du problème des disparités régionales en Tunisie.

### **A. LES ORIGINES**

La forte dépendance aux conditions climatiques, les contraintes physiques (relief de sol, la pénurie dans les ressources en eau) , expliquent en partie les origines du mal. Cependant, il importe d'insister sur le rôle joué par les dynamiques socio-économiques anciennes et récentes :

- \* **Le Nord-Ouest** : Malgré les grandes richesses naturelles et agricoles, le nord-ouest est restée une région pauvre à cause des prélèvements effectués et drainés vers les régions littorales déclenchant un mouvement d'exode rural intense en particulier vers Tunis.
- \* **Le Centre Ouest** : région steppique a longtemps souffert de la précarité écologique d'un milieu difficile. La promotion administrative de certaines agglomérations n'a eu que des impacts socio-économiques fort réduits et la base économique est demeurée peu diversifiée axée principalement sur l'activité agricole
- \* **Les régions méridionales** : les conditions naturelles sont très difficiles et les ressources naturelles sont rares. Seuls les territoires oasiens ont permis une agriculture irriguée et intensive donnant lieu à un semi de villes. Le surpeuplement relatif a donné lieu à des vagues d'émigration ancienne notamment vers Tunis et vers l'étranger.
- \* **Les régions littorales** : la situation géographique leur a permis de s'ouvrir sur le monde extérieur, d'entreprendre des activités de pêche et de négoce. Cependant, leur situation socio-économique, bien que globalement meilleure, n'est pas totalement positive avec des problèmes d'extension urbaine non maîtrisée, une explosion de l'informalité résidentielle et économique.

### **B. LE MODELE DE DEVELOPPEMENT**

Le virage économique libéral entrepris au début des années 1970 a accentué la tendance à la littoralisation sous l'effet de l'ouverture économique et la mondialisation.

Le désengagement de l'Etat investisseur-producteur et l'adoption en 1986 du plan d'ajustement structurel (PAS) a engagé le pays dans une économie de marché de plus en plus ouverte sur l'extérieur. Cette orientation, louable en soi, n'a pas permis une distribution équitable des fruits de la croissance entre les différentes régions. La politique de compensation sociale et régionale n'a pas suffi à atténuer les méfaits des disparités régionales.

### **C. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

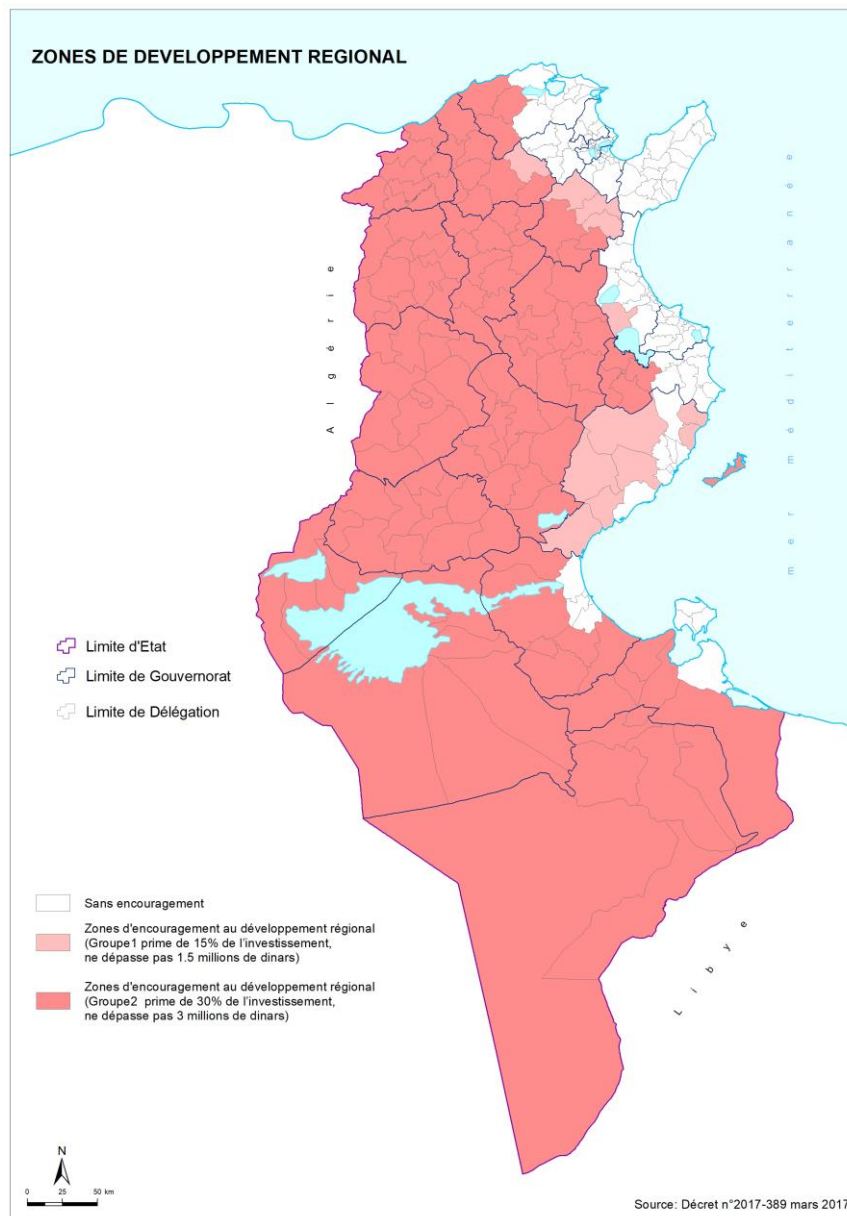
La revue des choix et des programmes menés au cours des grandes phases de développement régional montre que la politique adoptée est foncièrement sectorielle et que les actions entreprises obéissent au principe de saupoudrage non impactant.

### **D. LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE**

L'incitation à la décentralisation industrielle a démarré en 1975 avec la création du fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI). Des zones éligibles aux avantages de la décentralisation industrielle ont été définies en juillet 1977. Un nouveau zonage a été opéré en juin 1981 modifié en 1986. L'impact de cette politique de zonage sur l'investissement industriel a été médiocre.

L'année 1994 marquera le retour au zonage administratif suite à la promulgation en 1993 du nouveau code de l'investissement de 1993 dont l'innovation majeure consiste à instaurer des régimes d'avantages au développement régional.

Le décret de 2008 répartit l'ensemble des délégations en 3 catégories compte tenu de leur niveau de développement, tandis que le nouveau décret gouvernemental n°398 de 2017 les répartit en deux catégories de zones. La législation de 2008 et de 2017, comme celles des législations antérieures, n'ont pas eu l'effet souhaité puisque les investissements industriels ont concerné les zones non éligibles aux avantages, c'est-à-dire celles situées à moins de 70 km de Tunis et à 40 km des principales villes du Sahel. Ainsi, on peut affirmer que la philosophie et la démarche de la politique de décentralisation industrielle a complètement échoué car elle n'a pas pris en compte les dynamiques industrielles et territoriales, les facteurs qui influencent la localisation industrielle ainsi que les besoins réels des entreprises industrielles.



## E. EVALUATION DE LA POLITIQUE REGIONALE A TRAVERS LES FLUX D'INVESTISSEMENT

Une évaluation de la politique régionale peut être tentée à partir de l'analyse de la répartition des investissements publics et privés. Les principaux résultats de cette analyse couvrant la période 1992-2010 sont les suivants :

- Sur les 94,56 milliards de Dinars réalisés, 73 % du total sont allés aux 14 gouvernorats côtiers (70 % de la population tunisienne). Les 27 % restant ont profité aux 10 gouvernorats de l'intérieur (30 % de la population). La configuration spatiale des investissements apparaît donc moins disproportionnée que ne laisse croire le discours ambiant,
- La ventilation de l'investissement par secteur (public/privé) apporte des nuances supplémentaires. L'investissement privé s'est plutôt tourné vers les régions littorales avec 76,7% contre 23,3 % pour les régions de l'intérieur. Les préférences territoriales du secteur privé s'expliquent par la recherche de proximités utiles (fournisseurs, clients, sous-traitants, environnement, informations, services aux particuliers et aux entreprises.) qui se maximisent en nombre et en diversité dans les grandes concentrations urbaines des régions littorales,
- Les gouvernorats du N.E. et du Sahel de Sousse sont les plus grands bénéficiaires des investissements surtout en raison de l'importance des investissements privés.



- La carte ventilant par région les investissements publics et privés par habitant durant la période 2011-2015 exprime la baisse généralisée du montant des investissements publics et privés qui a touché toutes les régions du pays,
- La redynamisation des régions « favorisées » est nécessaire à la survie de l'économie tunisienne et, en même temps, la mise en œuvre d'une politique régionale positivement discriminatoire en faveur des zones intérieures,
- La rentabilité du capital investi (public ou privé) nous représente un vrai aspect essentiel assurant la création cumulative des richesses, la croissance, le développement et le bien-être.

## **F. LA REALITE DES DISPARITES SOCIO-ECONOMIQUES ACTUELLES**

La mesure des disparités régionales renvoie à deux démarches :

- la première utilise des indices synthétiques de développement régional (ISDR),
- la deuxième appréhende les disparités territoriales à partir du fonctionnement du système spatial national et la généralisation cartographique des articulations régionales, nationales et supranationales.

### **a. Les disparités socio-économiques régionales à travers l'ISDR**

L'ISDR combine à l'échelle des gouvernorats 17 variables groupées dans 4 indices spécifiques (savoir, santé et population, richesse et emploi, justice et équité). L'ISDR exprime la ruralité des lieux et de leur population.

L'ISDR final 2015 oppose de manière assez peu tranchée l'intérieur du littoral. La composition de l'indice en question le rend peu sensible aux faits contrastés qu'il finit par atténuer. Ceci suggère la reformulation des critères et indicateurs choisis pour son élaboration. Pour éviter les biais introduits par le choix des variables et les mauvaises interprétations qui en découlent, il est important d'intégrer aussi des descripteurs globaux par unité territoriale pertinente (PIB, consommation d'énergie, taux d'activité,...) et des descripteurs spécifiques selon le milieu géographique (densité rurale/urbaine ; équipement urbain/rural,...). En outre, un système approprié de pondération permet de calculer l'ISDR recherché.

### **b. Le dualisme fonctionnel du système spatial tunisien**

La comparaison de différentes cartes révèle la formation d'une « dorsale » économique et financière de Bizerte à Mahdia. De forme triangulaire, cette « dorsale », dont le pivot central reste Tunis, réunit, dans un espace étriqué et ouvert sur le monde, les principales fonctions d'interface et toutes les proximités utiles à l'entreprise. Cette interface métropolitaine et maritime est un « entre-deux », entre un pays en retrait par rapport à l'économie-monde et un avant-pays ouvert à l'économie mondiale.

## **3. LES BESOINS D'UNE VISION STRATEGIQUE**

Face à cette configuration fonctionnelle duale du territoire, le développement régional est à la croisée d'enjeux divergents :

- L'enjeu de l'arrimage aux hauts lieux de la mondialisation : l'aménagement du territoire tend à stimuler les sites émergents. Il se transforme en véritable « management » du territoire mettant en avant le principe de « gouvernance » et de « développement durable »,
- L'enjeu de l'équité territoriale : L'aménagement du territoire est appelé à ajuster les injustices socio-spatiales par une répartition raisonnable et équitable des équipements socio-collectifs.

L'équité territoriale, outil d'aide, permet de corriger l'injustice spatiale constatée et assurer le développement de toutes les régions par :

- faciliter l'accès des populations aux ressources naturelles locales et régionales en l'exploitant selon les principes du développement durable,
- veiller à l'instauration d'une véritable décentralisation avec une autonomie financière conséquente et un transfert des compétences,
- faire évoluer l'action régionale de manière appropriée et inclusive et introduire de nouveau mode de gestion publique,
- identifier des zones prioritaires nécessitant des programmes spéciaux de développement, d'aménagement et d'équipement,
- renforcer les collectivités territoriales par des moyens matériels et humains,
- consolider et développer le dispositif de collecte statistique au niveau régional,
- accroître les possibilités des transferts financiers au profit des régions favorisées.

## 4. UNE NOUVELLE VISION DU TERRITOIRE NATIONAL

Les contrastes entre l'intérieur et le littoral devraient être traités comme une caractéristique physique et historique qu'il faut savoir gérer dans l'intérêt général. Cette posture implique une vision « transversale » du territoire, un découpage en bandes orientées ouest-est de façon à associer les différents types d'espaces compris entre la frontière algérienne et la mer. Ainsi, on propose le découpage du territoire national en 4 grandes régions (le découpage en trois grandes régions peut aussi être envisagé) :

1. La zone Nord : elle regroupe la région de Tunis, le NO, Bizerte et le Cap-Bon, soit un total de 5.350.000 habitants (48,7% du total),
2. La zone Centre : elle associe les gouvernorats du Sahel de Sousse, Kairouan et Kasserine, soit un total de 2 650 000 habitants (24,1%),
3. La zone Sud avec Sfax, Gafsa, Sidi-Bouزيد et Tozeur. Elle compte 1 830 000 habitants (16,7%),
4. Le Grand Sud : regroupe Gabès, Kébili, Médenine et Tataouine. Elle compte 1 million d'habitants (9,1%).

## 5. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE REGIONALE

### A. UNE DECONCENTRATION

#### REELLE : LA

#### DECONCENTRATION POUR ACCOMPAGNER LA DECENTRALISATION

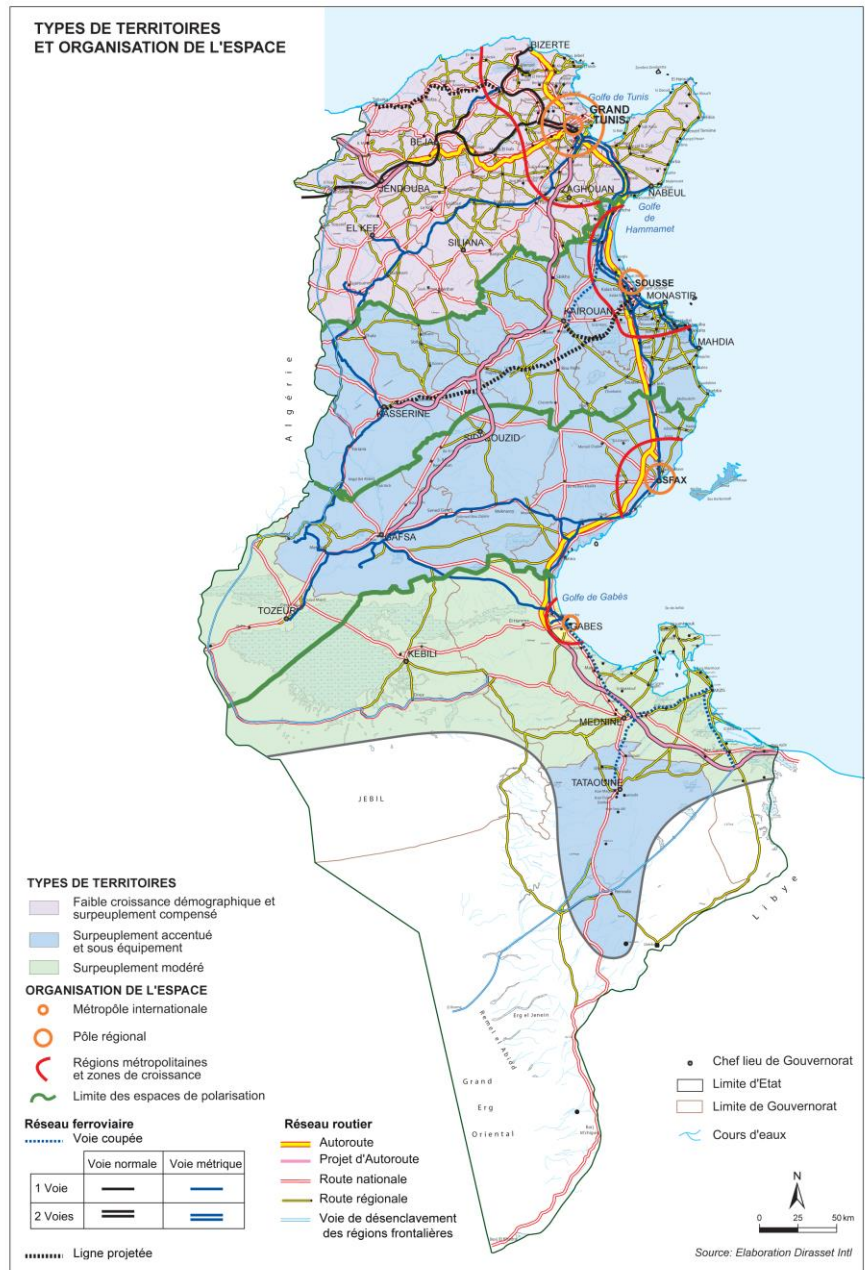
La déconcentration administrative constitue l'un des axes majeurs de modernisation de l'administration territoriale tunisienne.

Les missions de la déconcentration élargie sont :

- Doter les services déconcentrés de prérogatives de prise de décision,
- Encourager l'externalisation de certaines actions au profit du secteur privé,
- Réduire le nombre de services et les fusionner afin d'augmenter la coordination entre eux.

Les mécanismes de mise en œuvre de la politique de déconcentration devraient prévoir :

- La création d'une commission de déconcentration administrative au niveau de chaque ministère ayant pour objectif d'opérationnaliser le processus de la déconcentration,
- L'identification des compétences conférées à l'administration centrale et celles devant être transmises aux services extérieurs,
- L'évaluation du bon fonctionnement des services extérieurs grâce notamment aux inspections générales,
- L'administration centrale doit assumer les missions de coordination de l'information technique et administrative,



- L'établissement d'un recueil des décisions de gestion susceptibles d'être déléguées aux services extérieurs,
- La détermination des conditions de transfert des ressources humaines et matérielles au profit des services extérieurs.

## **B. UN SYSTEME DE PLANIFICATION ARTICULE AUX TERRITOIRES**

La prise en compte du territoire « local » est l'expression de l'utilisation rationnelle des potentialités endogènes.

### **a. Mener de pair, prévision socio-économique et aménagement du territoire.**

#### **b. Encourager la planification décentralisée et participative :**

- gérée et prise en charge par les collectivités territoriales et les services déconcentrés en conformité avec les orientations générales de l'Etat,
- définir la stratégie de développement et la maîtrise des équilibres généraux,
- l'identification des besoins hiérarchisés tout en adoptant une approche participative.

#### **c. Voies et étapes de mise en œuvre :**

- Prendre en compte les aspects spatiaux de développement dans le système de planification,
- Accorder une place importante aux programmes de développement local et régional,
- Mettre en place des instances et des moyens de concertation.

Il est possible de dégager 4 types d'investissements :

- Investissements à caractère national relatifs aux projets proposés, mis en œuvre, gérés et suivis au niveau central,
- Investissements de niveau District : il s'agit d'investissements répondant aux besoins d'un groupe de régions,
- Investissements au niveau de la région, relatifs au niveau du gouvernorat identifiés et étudiés par les collectivités décentralisées dans le cadre des orientations et des enveloppes fixées au niveau central,
- Investissements de niveau local : relatifs aux communes. Les collectivités locales établissent la liste des projets classés par ordre de priorité avec les moyens humains, financiers et techniques requis.

Dans ce contexte, il convient de mettre en place une grille de critères de sélection des projets pour assurer les arbitrages nécessaires entre niveaux, collectivités et secteurs.

## **PARTIE 2 : BESOINS, MESURES ET ACTIONS A L'HORIZON 2030**

### **POLE 1 : INFRASTRUCTURES DE BASE**

#### **1. LE TRANSPORT ROUTIER : CONSOLIDER LES PROJETS POUR UNE MEILLEURE COMPETITIVITE DU TERRITOIRE**

##### **A. L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE**

###### **a. Les routes**

Le réseau routier comporte le réseau classé de l'Etat, la voirie communale et les pistes rurales. La densité actuelle de 70 ml/km<sup>2</sup> traduit un niveau d'équipement relativement satisfaisant. Toutefois, les inégalités interrégionales sont flagrantes dans les régions du C.O. et du Sud, elle varie de 3 à 7,5 ml/km<sup>2</sup>. Les 4 catégories de voies revêtues classées qui composent le réseau sont :

- Les autoroutes : 597 km
- Les routes nationales : 3938 km
- Les routes régionales : 5117 km
- Les routes locales : 2453 km

Les pistes d'intérêt rural totalisent une longueur de 13000 km.

###### **b. Les autoroutes**

Le réseau autoroutier comprend à ce jour 3 lignes à partir de Tunis vers Bizerte (A4), Gabes (A1) et Jendouba (A3). Il totalise 597 km. Le réseau autoroutier est appelé à se développer par la réalisation de nouvelles extensions.

##### **B. LES CHOIX STRATEGIQUES DE LA CNIGEC**

Les transports routiers revêtent une importance stratégique capitale pour les raisons suivantes :

- Le réseau routier assure 80 % du transport des marchandises et la grande majorité des déplacements des personnes,
- C'est un vecteur d'intégration économique,
- Il assure la cohésion territoriale garantissant l'intégrité et la sécurité du territoire,
- Les pistes rurales constituent une voie irremplaçable de désenclavement à l'échelle locale.

##### **C. LES ORIENTATIONS DE LA CNIGEC**

- Accorder un grand intérêt au camionnage. Ce mode de transport est nécessaire à différents stades de la chaîne de production et de distribution des PME.
- Promouvoir le réseau routier tunisien par des nouveaux aménagements tels que le renforcement, le calibrage, des ceintures routières contournant les grandes agglomérations et la réalisation de voies structurantes (permettant ainsi de renforcer les liens inter-régionaux).
- Classer tout le réseau routier. Cette classification fonctionnelle est un outil de gestion important.
- Promouvoir des axes économiques littoral-intérieur : les axes sont conçus comme des couloirs de développement économique. Appuyé par des infrastructures de liaison moderne.
- Promouvoir le binôme Sousse-Kairouan. Le binôme économique et urbain a pour fonctions de renforcer Kairouan sur le plan économique et permettre à Sousse d'affiner son mode d'occupation des sols et de rendre son économie plus performante et attractive.

#### **2. LE RESEAU FERROVIAIRE**

##### **A. LE RESEAU**

La longueur totale du réseau ferroviaire actuellement mis en exploitation est de 1941,7 km sur un total de 2393,3km. Ce réseau a conservé son caractère hétérogène puisque les voies à écartement métriques représentent encore à ce jour 66 % du réseau national contre 13 % pour le réseau à écartement standard (1,435m).

L'hétérogénéité ainsi que le délabrement du réseau ferré tunisien constituent un handicap majeur pour le bon fonctionnement du réseau.

## B. LE TRAFIC

Le chemin de fer tunisien a drainé 4,8 millions de tonnes en 2014 contre plus de 10 millions de t. en 2010. Cette baisse du trafic est liée à la chute vertigineuse de la production du phosphate perturbée par des contestations sociales à répétitions successives au lendemain de la révolution.

Le trafic de voyageurs sur les relations interurbaines est peu développé (5,5 millions de voyageurs). Par contre, le transport urbain par rail totalise 34,5 millions de voyageurs.

La crise du transport ferroviaire retentit sur les recettes de la SNCFT qui en a le monopole. Les recettes ont chuté brutalement d'environ 57 % entre 2010 et 2011.

## C. STAGNATION ET CONCURRENCE DE LA ROUTE

Le trafic ferroviaire tunisien couvre seulement 3 domaines d'activités :

- Le transport de phosphate Gafsa et acheminé vers Sfax, Gabès et Skhira,
- Le transport de marchandises générales : cela concerne principalement le fer à béton, les céréales, les engrais et le soufre,
- Le transport des voyageurs dans ses deux composantes urbaines et interurbaines.

## D. LES ORIENTATIONS DU SECTEUR

Les nouveaux choix stratégiques des transports ferroviaires ne devraient pas ignorer les faits agissant sur la compétitivité du secteur notamment la concurrence des transports routiers :

- la trop grande dépendance du secteur minéralier (2/3 du trafic en période normale) bouleverse les comptes de la SNCFT en cas de chute brutale de l'activité des phosphates,
- l'activité économique tunisienne donne l'avantage au trafic par camionnage,
- étant donné la taille réduite du pays où les distances parcourues par les marchandises et les voyageurs sont courtes, il est difficile d'entrevoir l'amélioration de la compétitivité du mode ferroviaire, habituellement conçu comme un mode de transport de masse, plus rentable sur les longs trajets.

## E. PROPOSITIONS DE LA CNIGEC

La priorité, avant tout projet d'extension, sera de normaliser (reconvertir les voies métriques à l'écartement normal) le système ferroviaire tunisien. Cette option est nécessaire non seulement pour avoir un système ferroviaire homogène, mais aussi pour rendre ce dernier plus performant et accroître la vitesse de pointe des trains. Ce dernier élément est primordial pour améliorer la compétitivité du rail par rapport à la route. Les propositions de la CNIGEC visent tout d'abord la valorisation des connectivités inter- et intra-régionales. Elles concernent surtout le renforcement, la modernisation des tracés existants et la remise en service des lignes fermées (ces propositions intègrent également les liaisons ferroviaires entre les gouvernorats du Nord-Est).

Dans ce cadre la **CNIGEC propose** la réalisation de 12 projets comprenant 15 actions qui sont complémentaires et qui pourront être effectuées de façon concomitante ou séparée (selon la disponibilité des ressources financières).

- Projet 1 : Doublement de la voie et leur mise aux normes (voie à écartement normal) depuis Tunis jusqu'à Gabès. Ce projet constitue la première partie du projet LHP.
- Projet 2 : Prolongement de la voie depuis Gabès jusqu'à Médenine puis ramification en deux lignes : l'une vers Zarzis et Ben Gerdane et l'autre vers Tataouine. Il s'agit de créer une nouvelle ligne à double voie (normale) depuis Gabès jusqu'à Ben-Guerdane en passant par Medenine et Zarzis. Ce projet constitue une partie du projet LHP.
- Projet 3 : Doublement de la voie depuis Tunis Jusqu'à Ghardimaou
- Projet 4 : Electrification des deux lignes Tunis-Ben Guerdane et Tunis-Ghardimaou
- Projet 5 : Normalisation de la voie Sousse-Mahdia et de la rendre en voie double
- Projet 6 : Réouverture et mise à niveau de la ligne Mateur-Tabarka
- Projet 7 : Doublement de la voie Tunis Bizerte
- Projet 8 : Electrification du réseau ferroviaire surtout la ligne Tunis Tabarka
- Projet 9 : Mise à niveau et modernisation de toutes les gares
- Projet 10 : Connexion et construction de gares LGV pour le Trans-maghrébin
- Projet 11 : Construction et mise à niveau des dépôts de maintenance
- Projet 12 : Achat de nouveaux matériels roulants

D'autres projets peuvent également être réalisés à long terme, nous citons à titre indicatif : le prolongement de la voie ferroviaire à partir de Tozeur jusqu'à l'Algérie et passant par Nafta et Hezoua ; La réalisation d'une liaison

ferroviaire entre les deux gouvernorats de Kébili et de Gabès ; Le développement et la mise à niveau des lignes du Métro à Monastir en créant une ligne liant la ville de Jammel à la ville de Monastir et sa périphérie.

### **3. PROMOTION D'UN SYSTEME DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE**

**Des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de lignes de Tramway dans les grandes métropoles du pays**

#### **A. PRESENTATION DU CONCEPT BHNS**

- Aménagement en site propre sur la totalité ou sur une bonne partie du parcours ;
- La régularité des horaires et la fiabilité des temps de parcours.
- L'amplitude horaire : est le temps de fonctionnement de la ligne entre le premier service du matin et le dernier service du soir.
- La fréquence : la fréquence de passage désigne l'intervalle de temps entre 2 véhicules. Elle doit être plus élevée aux heures de pointe ;
- L'accessibilité aux transports doit être à la portée de tous en particulier en direction des handicapés.
- L'information de service passe également par une information du public sur les services des bus en temps réel.
- Un aménagement particulier et adapté

Ces différentes caractéristiques du BHNS avec des performances comparables à celles du tramway. C'est un système qui est en train de révolutionner et résoudre le problème épineux de la mobilité urbaine et constitue la meilleure alternative possible à la voiture particulière.

#### **B. CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le procédé BHNS est très intéressant et permet de l'adapter aux contextes, spécificités et enjeux des grandes métropoles du pays.

Pour la ville de **Tunis**, le procédé BHNS va s'insérer dans un système existant de transport collectif de masse. Il va compléter le système en place afin d'assurer un meilleur maillage territorial et combler les lacunes des autres modes de transport de masse.

A **Sfax**, il n'existe pas jusqu'à présent de transport collectif de masse. Les lignes BHNS envisageables et les lignes de tramway vont contribuer à réduire dans de grandes proportions les problèmes de circulation urbaine à l'intérieur de l'agglomération.

A **Sousse**, hormis le métro du Sahel qui dessert les villes de la région, l'agglomération de Sousse ne dispose pas d'un transport collectif de masse qui irrigue les parties internes de la ville et ses liaisons avec les villes satellites.).

Enfin, pour la conurbation de **Nabeul-Hammamet** avec les 5 communes qui la composent, la création d'une ligne de tramway va jouer un rôle à la fois inter et intra-communal.

#### **C. LES PROJETS PROPOSES PAR LA CNIGEC**

**a. Aménagement d'une ligne de tramway entre Hammamet sud et Maamoura**

**b. Aménagement de 4 lignes BHNS dans le Grand Sousse**

**c. Aménagement de 3 lignes BHNS et d'une ligne de tramway dans le Grand Sfax (première phase)**

Quatre lignes BHNS et deux lignes de tramway de la deuxième phase

Dans une deuxième phase qui ne pourra être envisagée qu'après le transfert de la gare actuelle des voyageurs de la SNCFT, 4 lignes BHNS et 2 lignes de tramway pourront être programmées.

**d. Aménagement de 4 lignes BHNS dans le grand Tunis**

#### **4. LA CHAÎNE PORTUAIRE**

La chaîne portuaire tunisienne se compose de 7 ports. Tous les sites portuaires sont gérés par l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP).

##### **A. LES ORIENTATIONS DU SECTEUR**

- a. La rationalisation et l'optimisation de l'existant à court terme,**
- b. La promotion et le développement de la flotte maritime nationale par des mesures de soutien et d'encouragement,**
- c. La modernisation et le renforcement des infrastructures portuaires**

##### **B. LES ORIENTATIONS DE LA CNIGEC**

- Rationaliser et améliorer ce qui existe à court terme afin d'éviter les coûts supplémentaires de perte de temps et de congestion dans les zones portuaires
- Simplifier les procédures administratives et commerciales
- Soutenir la sécurité maritime et préserver le milieu marin
- Améliorer les niveaux de formation et les compétences professionnelles du personnel d'expédition.
- Développer la flotte maritime nationale grâce au soutien et à l'encouragement.
- Amélioration et soutien de l'infrastructure maritime par :
  - Achèvement d'un port en eau profonde
  - Achèvement d'équipements complémentaires pour les ports existants.

#### **5. LE TRANSPORT AERIEN**

La Tunisie s'est dotée de 9 aéroports internationaux implantés dans 9 gouvernorats. Ils couvrent un total de 8845 ha équipés de 335 348 m<sup>2</sup> d'aérogares. A première vue, la Tunisie se caractérise par une forte densité aéroportuaire liée à la multiplication des zones touristiques.

##### **A. L'ENJEU DE LA LIBERALISATION DES TRANSPORTS AERIENS**

Depuis le début des années 1990, l'engagement graduel de la Tunisie dans la voie de la libéralisation ne fait pas de doute :

- l'activité du transport aérien charter est devenue libre (2/3 du trafic international),
- l'activité du fret est ouverte à l'initiative privée depuis 1993,
- à partir de 2005, les aéroports de Tabarka et Tozeur ont été déclarés open skies pour les types de vol,
- à partir de 2005, l'exploitation de certaines lignes de transport régulier de passagers est autorisée pour les compagnies privées,

La compagnie Tunis Air maintient encore son statut de transporteur national. En même temps, elle s'est largement dégagée des obligations de service public.

En ce qui concerne l'adoption du choix systématique de « l'Open sky » ; ce système a été mise en fonction depuis le 01 mars 2017 pour tous les aéroports, à l'exception de celui de Tunis-Carthage, et ce afin de dynamiser le tourisme dans les régions intérieures.

##### **B. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR**

- Compte tenu du trafic qui se stabilise à 11 millions de voyageurs durant la période 2004-2013, il est clair que la Tunisie dispose d'une importante réserve de capacité. Le taux d'utilisation de cette capacité est de 58 %.
- L'évolution soutenue de l'aéroport de Tunis-Carthage nécessite une augmentation de la capacité à hauteur de 7 millions de passagers.
- Le développement des pôles générateurs de trafic est le seul garant de l'amélioration des performances du transport aérien qui sert de support à l'activité touristique et non l'inverse.
- Le trafic se fait principalement avec l'UE qui concentre 80 % du nombre des passagers. Par ailleurs, la libération des tarifs à partir de 1996 a provoqué une baisse substantielle des tarifs. L'avenir de l'aviation civile tunisienne dépendra de sa capacité d'adaptation aux nouvelles stratégies des méga-transporteurs en recherchant les clients-touristes dans des contrées moins traditionnelles et en libérant l'accès de marché.

La suppression des restrictions d'accès au marché engendrerait une réponse dynamique à la demande et stimulerait le marché.

- Le marché intérieur des transports aériens ne semble pas offrir de belles perspectives. Pourtant, la configuration du territoire tunisien exige le maintien des lignes intérieures Tunis-Jerba, Tunis-Sfax, Tunis-Tozeur en l'absence de solutions de rechange (moyen de transport concurrent comme la LGV).

### **C. LES PROJETS PROGRAMMES PAR LE SECTEUR**

L'essor du secteur aéroportuaire reste tributaire de la reprise de l'activité touristique.

\* Extension et modernisation de l'aéroport de Tunis-Carthage : Ce projet est nécessaire. Une série d'actions devront être menées (modernisation de l'aérogare, réaménagement de l'aire de stationnement des avions, la réorganisation de l'infrastructure d'accès à l'aéroport et aux parkings).

\* Projets de renforcement des infrastructures prévus dans le plan (2016-2020)

- réhabilitation de l'aéroport de Jerba-Zarzis et sa protection contre les eaux pluviales,
- réhabilitation de l'aéroport de Gafsa-Ksar,
- extension du hangar à avion de l'aéroport Sfax-Thyna,
- renforcement des pistes de décollage de l'aéroport de Tozeur.



## **PÔLE 2 : RESEAUX DIVERS**

### **1. L'ENERGIE**

#### **A. LES DISPONIBILITES D'ENERGIE PRIMAIRE**

##### **a. Les disponibilités de pétrole**

La production nationale de pétrole brut s'élève à 2,3 millions de tonnes en 2015. Les principaux sites de production, fournissant les 4/5 de la production du pays, se trouvent à El Borma et Asthart. Sur les 2,3 MT, 1,7 MT sont produits dans les concessions de l'ETAP (74 %) extraits dans 24 sites.

##### **b. Les disponibilités de gaz**

La production du gaz s'élève à 2,5 Mtep en 2015. Les concessions ETAP concourent à 68 % au total. Exploité à 100 % par BritishGaz-Tunisie, la concession Miskar fournit 48 % des ressources nationales en gaz naturel destinés à la STEG. Le reste du gaz provient de l'Algérie.

Si la production de pétrole est en déclin depuis plus de 3 décennies, celle du gaz a progressé modestement depuis 1972. Cette date marque le début de l'activité gazière, d'abord par la récupération du gaz associé d'El Borma, ensuite la mise en service en 1983 du gazoduc transméditerranéen transitant par le territoire tunisien qui a permis de bénéficier d'un forfait fiscal. La capacité de ce transit a été doublée 10 ans après, puis renforcée dans les années 2000. Mais la progression la plus significative de la production gazière est liée au développement en 1996.

#### **B. LA DEMANDE D'ENERGIE**

##### **a. Le déficit en pétrole**

L'évolution de la demande nationale d'énergie primaire, plus rapide que celle des ressources disponibles, a mené au déficit énergétique dès l'an 2000. La production nationale étant insuffisante, le recours à l'importation (à hauteur de 60 % des besoins) est donc impérieux.

Pour faire face à la demande nationale en dérivés du pétrole, la STIR recourt à l'importation de 2,7 MT (en 2014) ; essentiellement du gasoil et fuel et des essences sans plomb.

La création d'une deuxième raffinerie de 3 à 6 MT de capacité est devenue nécessaire. Le site le plus approprié est celui de la Skhira compte tenu de l'importance de ses réserves en terrains et de son port pétrolier.

##### **b. Le déclin du gaz**

La contribution du gaz au total d'énergie consommée au niveau national est passée de 19 % en 1962 à 40 % en 2014. L'association gaz-électricité a été le principal levier de la dynamique du secteur gazier. Compte tenu de la croissance de la consommation d'électricité et de la diminution de la production des champs gaziers la balance énergétique est déficitaire.

#### **C. LE BILAN NATIONAL D'ELECTRICITE**

L'analyse du bilan électrique de l'année 2014 montre que l'électricité disponible est de 17677 Gwh dont 14117 produits par la STEG principalement à partir du gaz (94 %). Les achats STEG chez les IPP représente 20 % de l'électricité totale disponible.

Le développement spectaculaire de la production d'électricité est lié à l'évolution du taux global d'électrification qui est passé de 20 % en 1962 à 99,8 % en 2015.

#### **D. LE TRANSPORT ET LES RESEAUX DE DISTRIBUTION**

##### **a. Le transport**

Le transport d'électricité s'appuie sur un réseau de lignes aériennes de haute tension (4 niveaux) assurant la liaison entre toutes les centrales électriques et les foyers de consommation. La longueur de ce réseau atteint 6029 km en 2014.

Quant aux interconnexions avec l'Algérie, elles existent depuis 1969, renforcées en 1984 et 2014. Deux interconnexions avec le réseau libyen sont construites et achevées en 2003 mais restent à ce jour non fonctionnelles.

## **b. Le réseau de distribution**

Formé principalement par des lignes aériennes en 30 KV, sauf dans les villes où elles sont innervées de câbles souterrains, le réseau de distribution s'est déployé sur 55049 km de longueur en moyenne tension et 105855 km en basse tension. L'évolution de la longueur du réseau en basse et moyenne tension suit de très près la courbe du nombre des abonnés. La STEG a entrepris depuis les années 2000 un vaste programme de réhabilitation de ses réseaux de distribution dans un double objectif : l'amélioration de la qualité de services et la réduction des pertes techniques.

## **E. LES CHOIX STRATEGIQUES ET LES SCENARIOS DU SECTEUR**

Afin de mieux cerner la problématique énergétique, il est bon de rappeler les grandes lignes des scénarios menés par le Ministère de l'industrie.

### **Scénario 1: La formule « business as usual »**

Il s'agit de maintenir la prépondérance du gaz naturel dans la production de l'électricité. Reste à souligner les limites des disponibilités nationales en gaz compte tenu du déclin naturel des gisements en exploitation, de la baisse du forfait fiscal. La Tunisie sera donc obligée d'accroître ses importations en gaz algérien ou d'autres pays.

### **Scénario 2 : L'option des énergies renouvelables à partir des centrales solaires et de parcs éoliens**

Dans ce domaine, la Tunisie possède un important potentiel naturel, même si la part des énergies renouvelables ne représente jusqu'alors que 3 % de la capacité de production électrique. En 2012 le pays a adopté le « plan solaire tunisien » dont l'objectif consiste à porter la contribution des énergies renouvelables à 30 % de la capacité du réseau d'ici 2030 (15 % pour l'éolien, 10 % pour le photovoltaïque et 5 % pour le solaire concentré). En même temps, la Tunisie est appelée à accroître son efficacité énergétique.

### **Scénario 3 : L'option charbon**

Cette option n'est pas sans avantages : les prix du charbon sont relativement bas, les réserves mondiales sont abondantes. Cependant, le taux d'intégration est faible et les impacts environnementaux sont considérables.

### **Scénario 4 : L'option nucléaire**

Cette option est sans doute la plus onéreuse et poserait des problèmes plus sévères : d'ordre environnemental (production de déchets radioactifs), sécuritaire (protection des installations). Le taux d'intégration locale étant presque nul, le nucléaire augmentera la dépendance énergétique et technologique du pays.

Compte tenu principalement des besoins en électricité, les objectifs retenus dans le domaine énergétique consisteraient à :

- promouvoir les énergies renouvelables à hauteur de 30 % des besoins à l'horizon 2030 et ce pour réduire le recours aux énergies fossiles,
- intensifier sur le territoire national, y compris en mer, les efforts de prospection de gaz naturel conventionnel, même si l'incertitude plane encore sur les disponibilités attendues dans les années à venir,
- accroître les efforts dans le domaine de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la consommation électrique.

## **F. LES PROJETS PROGRAMMES PAR LES ORGANISMES CHARGES DU SECTEUR DE L'ENERGIE**

Sans entrer dans les détails, les projets sont classés en 3 volets :

- développement du parc de production conventionnel et aussi non conventionnel,
- projets énergies alternatives,
- investissements réseaux de transport et de distribution.

## **G. LES PROJETS PROGRAMMES PAR LA CNIGEC**

Pour réduire la dépendance actuelle à l'énergie fossile et diversifier les sources d'approvisionnement en énergie La CNIGEC propose un projet de centrales éoliennes sera programmé. Il s'agit d'installer :

- Des centrales éoliennes sur toute la côte septentrionale de Bizerte à Tabarka et à Nabeul
- Des centrales solaires photovoltaïques sur tout le territoire national et en particulier dans le Sud du pays.

Ces projets permettront d'augmenter la part des énergies renouvelables de 3 % actuellement à 30% à l'horizon 2030 ;

## **2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

### **A. SITUATION ACTUELLE**

#### **a. Ressources potentielles en eau**

Les ressources en eau de la Tunisie sont limitées et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace.

Les ressources potentielles en eau (souterraines et de surface) sont de l'ordre de 4840 millions de m<sup>3</sup> réparties de la façon, suivante :

- 2140 Mm<sup>3</sup> /an d'eaux souterraines (44 %),
- 2700 Mm<sup>3</sup> /an d'eaux de surface (56 %).

Les eaux de surface, dont le taux de mobilisation avoisine 90 %, seront bientôt (à l'horizon 2030) totalement mobilisées ; les nappes profondes fossiles et renouvelables risquent d'atteindre leurs limites d'exploitation et les nappes phréatiques sont déjà en grande partie surexploitées dans plusieurs régions du pays. Les eaux mobilisées actuellement risquent de voir leurs potentialités décroître. Cette situation, déjà préoccupante, risque de s'aggraver dans les années à venir si un changement important dans l'attitude et la perception à la fois des responsables institutionnels et des citoyens vis-à-vis de la ressource en eau ne se produit pas.

L'orientation stratégique majeure en ce qui concerne la problématique de l'eau doit se déplacer du segment de l'offre de l'eau vers celui de la demande qui doit être maîtrisée par une utilisation judicieuse et économe de l'eau. Et ce par l'évaluation et la réforme des réglementations en vigueur relatives à l'eau et le renforcement des campagnes d'initiation et de protection de l'eau et la participation des citoyens dans l'établissement des stratégies de développement.

#### **b. Utilisation et qualité de l'eau**

L'utilisation de l'eau en Tunisie est répartie comme suit :

- 83% des ressources utilisées sont destinées à l'Agriculture.
- 17% des ressources utilisées sont destinées aux usages domestiques, industriel, touristique....

La qualité des eaux diffère selon la situation géographique. Globalement, les eaux du centre et sud sont plus salées que celles du nord du pays.

#### **c. L'impact des changements climatiques sur les ressources en eau**

Les changements climatiques sont susceptibles d'accroître la fréquence et la gravité des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresse) dans tout le pays et plus particulièrement dans le Centre et le Sud dont la variabilité des précipitations est déjà très forte et est plus accentuée que dans le Nord du pays.

Il est clair que les pertes de productivité agricole résultant de façon indirecte des changements climatiques aggravent la situation alimentaire dans notre pays qui est déjà peu reluisante. Ainsi, les options d'adaptation portant sur l'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au travers de méthodes et de technologies pour faire face à cette donne climatique doit être effectuées. Il s'agit de :

- La redéfinition des calendriers agricoles ;
- La mise au point de variétés adaptées au stress hydrique et/ou à la chaleur ;
- La mise au point de méthodes de gestion de l'eau à des fins agricoles : irrigation de complément et irrigation à partir des eaux de surface ;
- Le développement de cultures irriguées adaptées (précoce ou tardive), limitation de l'irrigation estivale, ...

#### **d. Economiser l'eau**

##### i. Les enjeux :

La situation de pénurie exige un changement total de stratégie. Ainsi, la véritable réserve en eau réside désormais dans l'économie de l'eau. La rationalisation de l'usage de l'eau apparaît en ce sens comme un objectif et même un impératif.

##### ii. L'économie de l'eau dans le secteur agricole

Parmi les techniques de gestion rationnelle des eaux d'irrigation, le goutte à goutte est une technique très économe en eau qui permet d'économiser jusqu'à 50 % par rapport à des techniques traditionnelles. Ce système présente néanmoins plusieurs contraintes. Outre un coût élevé d'installation, mais largement subventionné par les pouvoirs publics, il ne convient pas à tous les types de sols ni à tous les types d'eau (surtout les eaux ferrugineuses).

### iii. L'économie de l'eau de la consommation domestique

Le deuxième poste important de la consommation d'eau potable est celui de la consommation domestique dont le taux de croissance annuelle est estimé à 7 %. Les citoyens devront accorder plus d'attention à la question de l'eau en la préservant et en faisant le meilleur usage possible. Plusieurs procédés et outils permettent d'économiser un volume important d'eau. Parmi ces procédés la nécessité de doter les logements individuels, et même les édifices publics, des citernes enterrées pour récupérer les eaux de pluie. L'autre voie consiste à établir une nouvelle tarification incitant les gens à mieux économiser l'eau.

### iv. Une nouvelle approche pour l'économie de l'eau

La CNIGEC propose l'adoption d'«une stratégie d'économie d'eau potable». Cette stratégie s'inscrit dans un contexte de pénurie d'eau, de stress hydrique de plus en plus aigu. Les axes de cette stratégie d'économie d'eau potable sont les suivants :

- l'octroi d'une aide financière conditionnelle à l'économie d'eau,
- s'inscrire dans une optique de gestion intégrée de l'eau dans une perspective de développement durable,
- organiser des campagnes de sensibilisation d'économie d'eau potable auprès des différents usagers et les informer sur les moyens d'éviter le gaspillage,
- réaliser les objectifs de la stratégie en adoptant une approche concertée avec les partenaires,
- adopter une nouvelle grille de tarification de l'eau qui incite les usagers à moins gaspiller l'eau,
- réduction des pertes d'eau par fuite et ramener le taux actuel de fuite d'eau de 30 % à 15 % et ce en multipliant les contrôles de fuite, l'adoption de nouvelles techniques de détection des fuites, en effectuant un suivi permanent des pertes d'eau et en procédant au changement des conduites défectueuses et à la modernisation du réseau,
- viser une réduction d'au moins 10 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du pays.

L'atteinte de ces objectifs devrait permettre d'importantes économies d'eau et d'argent dans un contexte caractérisé par un stress hydrique de plus en plus prégnant.

La stratégie d'économie de l'eau peut être appuyée par le décret n° 2018-171 visant la valorisation et la réutilisation des eaux pluviales dans les villes et la gestion durable des ressources en eau.

**Le décret gouvernemental n° 2018-171 du 19 février 2018, portant promulgation de quelques règlements généraux de construction relatifs à l'équipement des constructions par des baches de collecte et de stockage des eaux pluviales récupérées des terrasses des bâtiments non accessibles**, s'inscrit dans cette optique. Il fixe non seulement les conditions de construction et d'implantation de ces équipements, mais également les conditions d'utilisation des eaux pluviales emmagasinées. Les baches à eau peuvent concerner des projets à vocation touristique et d'animation, commerciale, industrielle, logistique et de services. Ils peuvent être également intégrés dans des parkings à étages et au niveau de l'habitat collectif. Notons que leur installation nécessite, au préalable, une étude de faisabilité réalisée en fonction des quantités des eaux pluviales à l'échelle des gouvernorats. Mis à part la contribution des bâtiments à double réseau dans l'économie de l'eau, l'installation de collecteurs d'eaux pluviales contribue également à une meilleure gestion des ruissellements.

Les eaux pluviales récupérées peuvent être utilisées pour plusieurs fins : pour des usages industriels ou domestiques (à l'intérieur ou à l'extérieur). Cependant, elles ne peuvent être employées ni comme eau potable ou pour des préparations alimentaires, ni pour l'hygiène personnelle. Les usages possibles à l'intérieur sont limités à l'alimentation des toilettes, au nettoyage des sols, au lavage du linge et à toute autre usage n'exigeant pas un traitement de potabilisation. A l'extérieur, ces eaux peuvent servir au lavage des voitures et à l'arrosage des jardins publics et des espaces verts (il est conseillé d'opter pour l'arrosage directement au niveau du sol du type goutte à goutte et éviter celui par aspersion ou en fontaine à jets d'eau).

## **B. PROJETS PROPOSES PAR LA CNIGEC**

### **a. Aménagement hydraulique de la Haute vallée de Mejreda**

La CNIGEC propose la mise en place d'un programme d'aménagement hydraulique basé sur les actions suivantes :

- Aménagement de 3 nouveaux barrages sur les affluents de Mejreda : Oued Mliz, Jorf et Soufi d'une capacité de stockage de 120 millions de m<sup>3</sup>,
- Aménagement de 6 barrages collinaires avec une capacité de retenue totale de 30 millions m<sup>3</sup>,
- Le recoupement de quelques méandres sur l'oued Mejreda dans la partie amont de Jendouba.

Ces actions permettent :

- La création de 6000 ha de périmètres irrigués,

- La protection des villes de Jendouba et Bou Salem des crues de Mejreda,
- La satisfaction des besoins des villes de la région en eau potable.

#### **b. Réalisation d'un corridor vert Ben Guerdane-Dhiba**

Les actions proposées sont les suivantes :

- Réhabilitation de la route Ben Guerdane-Dhiba longue de 130 km,
- Aménagement de part et d'autre de la route de périmètres irrigués d'une superficie de 24000 ha.
- La réalisation d'une station de désalinisation de l'eau d'une capacité de 160 000 m<sup>3</sup>/jour,
- La création de 20 nouveaux villages et d'une ville nouvelle pouvant accueillir une population de 60 000 habitants,
- La création de 4 stations de production de l'énergie solaire photovoltaïque,

Les objectifs de ce corridor vert sont multiples :

- Contribuer au développement de cette zone aride et diversifier l'économie locale basée essentiellement sur les activités de la contrebande,
- Créer plusieurs milliers d'emplois (25 000 emplois) contribuant ainsi à réduire le taux de chômage,
- Sécuriser la zone en arrêtant les trafics illégaux de tout genre et l'infiltration non contrôlée.

#### **c. Réalisation d'un corridor vert Dhiba – Borj El Khadhra**

Les actions proposées sont les suivantes :

- La réhabilitation de la route nationale RN 19 qui relie le poste frontalier de Dhiba à Borj El Khadra situé à l'extrême sud du pays, sur une longueur de l'ordre de 200 km ;
- L'aménagement de périmètres irrigués (37 000 ha) à proximité de cette route et autour des puits existants ;
- L'irrigation de ces oasis va se baser sur la mobilisation de l'eau à partir des eaux souterraines. L'approvisionnement durable en eau devrait nécessairement suivre une économie circulaire où elle sera recyclée et réutilisée (des actions sont proposées : station de dessalement à Bir Zar, techniques d'irrigation intelligente, etc...) ;
- La création de nouveaux villages (10 villages, à raison d'un village de 2000 habitants).
- La création de 4 stations de production de l'énergie solaire photovoltaïque ;

Les objectifs assignés à ce corridor sont donc multiples et à caractère durable :

- Contribuer au développement agricole de cette région aride du pays et atténuation de la pression sur les anciennes oasis ;
- Créer plusieurs milliers d'emplois. En tout, ce corridor vert va contribuer à créer à peu près 37 000 emplois directs et indirects ;
- Sédentarisation des populations nomades, amélioration du cadre de vie et réconciliation avec l'environnement naturel et culturel de la zone ;
- Limitation voire blocage de l'infiltration des terroristes et des contrebandiers à partir des frontières tuniso-libyennes ou algériennes ;
- Lutte contre la désertification grâce à l'implantation de nouvelles oasis ;
- Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (passage par Jnein (le Fort de Jnein), Bir Zar, Tiaret, Mchiguig (le Fort de Mchiguig), Bir Pistor, Borj El Khadhra (le Fort Saint)).

### **C. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES : MESURES INSTITUTIONNELLES**

#### **a. Faire de l'économie de l'eau un axe stratégique**

Le défi de l'avenir pour la Tunisie sera, inévitablement, le développement de ses capacités à préserver et à valoriser ses faibles ressources beaucoup plus que de rechercher d'en créer de nouvelles. Les économies substantielles à réaliser à l'avenir devront provenir essentiellement de la façon dont on utilise la ressource eau. Ce que La CNIGEC propose est un rappel de quelques conseils destinés à rationaliser l'utilisation de l'eau :

- Traquer les fuites d'eau entre le compteur et les robinets.
- Récupération des eaux de pluie qui tombent sur les toitures. Ces eaux seront stockées dans des cuves enterrées ou en superstructure, en béton ou en plastique polyéthylène. Cette solution a un plusieurs avantages :
  - Réduire la consommation d'eau,
  - Préserver une ressource naturelle de plus en plus rare,
  - Stocker l'eau de pluie pour l'utiliser ultérieurement.

L'État peut subventionner les utilisateurs de ce système d'économie d'eau pour les encourager à adopter cette option.

## **b. Révision de la tarification de l'eau de la SONEDE**

Globalement, le prix de l'eau en Tunisie est généreusement subventionné surtout pour les premières tranches de consommation. Il est considéré parmi les plus faibles au monde. La progressivité des tarifs appliqués permet aux ménages à conditions socio-économiques modestes d'accéder à l'eau potable à tarif réduit.

A partir de la 4<sup>ème</sup> tranche, le consommateur ne bénéficie d'aucune subvention et paie l'intégralité du coût de revient, et c'est à partir de la 5<sup>ème</sup> tranche que l'utilisateur paie un tarif supérieur au tarif réel contribuant ainsi à financer une partie des subventions accordées aux trois premières tranches.

## **c. Mettre en place un programme ambitieux de dessalement de l'eau de mer**

De nos jours, l'engagement dans une politique volontariste de dessalement de l'eau de mer est primordial du fait que le potentiel d'eau potable dans le pays est limité (offre) alors que les besoins des usagers ne cessent de croître (demande). Les ressources en eau conventionnelle sont trop faibles au regard des besoins de la population et de l'agriculture. L'eau de mer représente une solution miracle et une richesse quasiment inépuisable, mais uniquement si on peut la dessaler avec un coût acceptable. Les techniques de dessalement sont de plus en plus performantes. Le coût de dessalement de l'eau de mer ne cesse de diminuer.

## **d. Une nouvelle gouvernance pour la gestion des ressources hydrauliques**

En relation avec le programme de mobilisation des eaux de surface, deux aspects conditionnent la durabilité et la qualité des ressources en eau doivent retenir notre attention. Le premier concerne l'envasement des barrages qui fait perdre à notre pays 20 millions de m<sup>3</sup> par an.

Le deuxième aspect est relatif à la non prise en considération de la dimension écologique et humaine dans les programmes de mobilisation des eaux de surface.

Ces deux aspects méritent d'être maîtrisés dans l'avenir en vue de promouvoir la durabilité du système de l'eau (notamment barrage Sidi El Barrak).

Parmi les voies qu'on propose pour la prise en compte de ces deux aspects, la nécessité d'instaurer des agences de bassin pour les principaux bassins-versants du pays.

Les agences de bassins ou agences de l'eau ont pour objectif de garantir un bon état des eaux, en réduisant l'impact des activités humaines, la préservation des ressources, la satisfaction des besoins des usagers. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

# **3. ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS SOLIDES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **A. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

En Tunisie, la consommation d'eau n'a cessé d'augmenter ces dernières années, par conséquent le volume d'eaux usées à traiter. Le pays a enregistré de bons résultats dans sa politique des traitements des eaux usées. Cependant, beaucoup reste à faire au niveau des concentrations urbaines où dans certaines grandes agglomérations comme celle de Médenine, plus de 50% des logements ne sont pas raccordés au réseau ONAS. En effet, le taux de raccordement le plus bas 25% est enregistré à Médenine. Mais, c'est surtout dans les zones rurales et les petites communes que les efforts doivent être multipliés.

### **a. La généralisation des solutions individuelles**

Lorsque la densité des logements est faible et l'habitat est dispersé, les stations d'épuration même de petit gabarit ne sont pas efficaces. Dans ces cas, il faut prévoir un système d'assainissement semi collectif ou non collectif appelé aussi assainissement autonome ou individuel.

### **b. Des solutions adaptées pour le monde rural**

En Tunisie, un peu plus de 30% de la population vivent en milieu rural ou dans des petites agglomérations qui sont dans la plupart des cas dépourvus de stations de traitement des eaux usées. Nous recommandons à l'ONAS l'équipement de ces territoires en stations d'épuration de petites tailles adaptées pour les petites localités et pour les types d'habitat dispersé. Il est souhaitable que l'ONAS crée un département spécifiquement destiné à l'assainissement des zones rurales. Il est à noter que Médenine connaît le pourcentage de raccordement au réseau de l'ONAS le plus faible du pays (soit 25%). L'agglomération de Sfax présente un taux de raccordement de l'ordre de 71%. Il est donc plus qu'urgent qu'on augmente dans une grande proportion ces taux en planifiant des programmes spécifiques.

## **B. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Les problèmes que posent les périodes pluvieuses conduisent à des phénomènes tels que des inondations récurrentes et la stagnation des eaux de pluie dans certains endroits de la ville.

Les inondations les plus dangereuses sont souvent causées par les apports d'eau extra-urbaine, les inondations causées par les apports d'eau intra-urbaine sont souvent limitées dans le temps et dans l'espace.

### **a. Gestion actuelle des eaux pluviales**

A part l'ancien réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales) dans quelques grandes villes dont la gestion est assurée par l'ONAS, la gestion du réseau d'eaux pluviales dans les zones urbaines n'est pas concernée par une redevance payée par le citoyen. Il s'en suit des problèmes de suivi et d'entretien où chaque partie jette la responsabilité à l'autre partie. Les parties concernées sont l'ONAS, La Municipalités, le Ministère de l'équipement et le Ministère de l'agriculture.

Mis à part ce problème de gouvernance et de partage des compétences, l'autre difficulté à signaler concerne l'infrastructure nécessaire à l'évacuation des eaux pluviales qui n'a pas suivi l'extension des villes qui ne cessent de se développer engendrant ainsi le problème d'imperméabilisation du sol.

### **b. Propositions de la CNIGEC pour une gestion future des eaux pluviales**

Dans le cadre du processus de décentralisation qui est en train de se mettre en place, la gestion des eaux pluviales urbaines devra être désormais de la compétence des collectivités locales. Ainsi, il y aura un seul acteur institutionnel chargé de la création, gestion et entretien des réseaux des eaux pluviales ainsi que les installations annexes (bassins d'écrêtement des eaux) évacuant de la sorte tous les problèmes de dysfonctionnements issus de la multiplicité et des interférences des acteurs.

## **C. GESTION DES DECHETS SOLIDES**

L'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets (ANGED) est responsable du groupe de travail "Capitalisation" et coordonne les activités se déroulant au sein du territoire tunisien.

Les projets programmés :

- Programmation de 13 décharges contrôlées.
- Création d'unités de compostage : Programmation de 2 stations de compostage des déchets organiques à Sousse et Sfax
- Création de 2 unités de gestion de déchets à Gabès et à Kébili et d'une unité commune entre Médenine et Tataouine.
- Fermeture de décharges sauvages : Projet de fermeture et de réhabilitation d'environ 300 dépotoirs sauvages.

## **4. LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET LES CATASTROPHES NATURELLES**

La CNIGEC propose la création de **Centres Régionaux de commandement de lutte contre les incendies et contre les catastrophes naturelles** : Les pouvoirs régionaux devraient considérer la question sécuritaire comme une composante majeure d'aménagement et de développement. En effet, chaque région devrait être capable de faire face aux multiples risques qui la menacent (y compris les risques posés par le changement climatique) : Catastrophes naturelles, vulnérabilité, incendies de forêts, changements climatiques, prévention, gestion des risques, Inondations, vagues de chaleur, sécheresses, ...

La CNIGEC prévoit d'implémenter 6 centres régionaux pour traiter, suivre et alerter sur les incendies et les catastrophes naturelles :

- Pour la région du Nord-Est, la CNIGEC propose un centre à Bizerte
- Pour la région du Nord-Ouest, la CNIGEC propose un centre à Jendouba
- Pour la région du Centre-Est, la CNIGEC propose un centre à Sousse
- Pour la région du Centre-Ouest, la CNIGEC propose un centre à Kasserine
- Pour la région du Sud-Est, la CNIGEC propose un centre à Tataouine
- Pour la région du Sud-Ouest, la CNIGEC propose un site à Tozeur

Ces centres canaliseront les interventions, seront habilités à prendre les décisions et coordonneront les interventions. Sous l'autorité du gouverneur et l'appui des Présidents de régions et de District (prévu dans le cadre de la décentralisation), ils seront responsables des plans de lutte contre les catastrophes, ils seront tenus à élaborer des stratégies régionales de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles et la mobilisation des moyens humains et matériels.

## **POLE 3 : LES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

### **1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

#### **A. LA CARTE UNIVERSITAIRE**

Le nombre total des enseignants dans l'enseignement supérieur toutes catégories a atteint 22846 en 2016-2017 ce qui donne un taux d'encadrement (nombre d'enseignants/nombre d'étudiants x 100) de 8,6 % qui est un taux relativement faible. Le nombre des enseignants du corps A (professeur et maître de conférences) reste faible et dépasse légèrement les 10 % de l'effectif total des enseignants. Cependant, on note une évolution continue et soutenue du nombre des enseignants du corps A qui est passé de 1731 en 2009-2010 à 2531 en 2016-2017.

Le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur du secteur public a atteint 57923 en 2016-2017. Un grand nombre d'entre eux n'arrivent pas à trouver un emploi. Il y a une inadéquation manifeste entre la formation et les besoins du marché du travail d'une part, et une baisse du niveau, des aptitudes et des compétences des diplômés d'autre part.

#### **B. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Le Ministère a élaboré un « *Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025* » qui comprend 5 objectifs généraux, 27 objectifs spécifiques, 100 sous objectifs spécifiques, des résultats attendus, les activités principales à effectuer et des indicateurs.

- Objectif général 1 : améliorer la qualité de la formation universitaire et l'employabilité des diplômés.
- Objectif général 2 : promouvoir la recherche et l'innovation.
- Objectif général 3 : promouvoir la bonne gouvernance et optimiser la gestion des ressources
- Objectif général 4 : réviser la carte universitaire pour un meilleur ancrage et équilibres régionaux définir une politique de création des Universités et des EESR.
- Objectif général 5 : promouvoir la formation pédagogique des enseignants.

#### **C. LES PROPOSITIONS DE LA CNIGEC**

Les établissements qui existent sont largement suffisants pour satisfaire les besoins en infrastructures universitaires pour les années à venir ; d'autant plus que les effectifs des étudiants ne cessent de se contracter d'année en année.

Le contexte actuel est favorable pour passer d'une politique de massification des effectifs à une politique de qualité de l'enseignement supérieur.

Comme l'horizon de la présente étude se prolonge jusqu'à 2030, nous estimons qu'il est nécessaire de programmer à moyen terme deux types d'établissements universitaires ayant pour objectif d'atteindre un haut niveau d'excellence :

- Des pôles d'excellence universitaire dans les trois grandes métropoles (Tunis, Sfax et Sousse);
- Des INSAT à l'intérieur du pays.

##### **a. Les pôles d'excellence universitaire**

Il s'agit de créer dans les trois métropoles du pays quelques filières ciblées de grandes écoles universitaires. Dans un monde où on est condamné à innover, exceller ou disparaître, il devient impératif de développer des pôles d'excellence surtout dans les domaines qui comptent.

##### i. Le contexte de l'excellence

Il est important de s'engager dans la voie de l'excellence car notre pays n'arrive pas à placer une seule de ses universités dans les différents classements mondiaux.

##### ii. Le processus de l'excellence

Pour développer l'excellence, trois conditions sont nécessaires :

- Accroître les moyens ;
- Développer l'autonomie ;
- Recourir aux incitations ;

##### iii. Les critères de l'excellence

Les critères adoptés et appliqués par la plupart des établissements d'excellence sont :

- Une excellence académique et scientifique :



- La coopération :
  - Collaboration formalisée entre universités et autres institutions publiques ou privées ;
  - Structuration de partenariat sur le long terme ;
  - Pertinence de la structure managériale ;
- Autres critères
  - L'état des infrastructures et qualité des équipements ;
  - Une grande qualité de la vie estudiantine.

#### iv. Des recommandations pour réussir la démarche de l'excellence

- Mettre en place une politique sélective
- S'ouvrir à l'internationale : un pourcentage non négligeable (pas moins de 20 %) doit être réservé aux étudiants étrangers des pays voisins et lointains.
- Un taux d'encadrement très élevé assuré par des professeurs compétents et de renom
- Une proximité avec les entreprises
- L'enseignement en anglais Les programmes d'enseignement ne doivent pas être figés et inchangés sur une longue période.
- Le contenu doit être révisité de manière récurrente pour une meilleure adaptation aux nouvelles tendances, techniques et innovations.

#### v. Programmation des pôles d'excellence

La CNIGEC propose la création de 6 pôles d'excellence répartis de la manière suivante :

##### *\* Tunis et ses environs*

- Institut des sciences, des mathématiques et des statistiques de Tunis.
- Ecole internationale de droit de Tunis.
- Ecole de commerce et de management de Tunis
- Institut de l'agriculture et des industries alimentaires à Mograne.

##### *\* Sfax*

- Ecole des ingénieurs de Sfax.

##### *\* Sousse*

- Ecole de médecine de Sousse.

L'effectif dans chacun de ces pôles d'excellence doit être réduit (de 500 à 1500 étudiants) pour garantir une formation de grande qualité.

#### **b. Les instituts des sciences appliquées et de technologies (ISAT)**

La CNIGEC propose la création de 2 ISAT spécialisés et 1 institut des sciences de l'environnement :

- Institut des sciences appliquées et de technologie à Gafsa (ISATG) : il sera spécialisé aux activités et spécialités liées à l'industrie (maintenance industrielle, robotique, mécanique, électronique, nouveaux processus, production numérique, métaux,...).
- Institut des sciences appliquées et de technologie de Médenine (ISATM) : il sera spécialisé dans toutes les activités ayant un lien avec l'écologie, les ressources naturelles, la biodiversité, les sciences de la terre, le développement durable,...).
- Institut des sciences de l'environnement et de préservation des milieux naturels à Tabarka qui sera spécialisé dans les sciences fondamentales liées à l'environnement naturel (analyse des écosystèmes naturels, sciences de la terre, préservation des milieux et des ressources terrestres et aquatiques, biodiversité,...)

Ces instituts proposent une formation solide et de qualité et accordent une place de choix à la recherche appliquée, et à des stages bien ciblés. Ils seront considérés comme des pôles d'excellence et bénéficient ainsi de tous les critères et conditions qui s'appliquent à eux (organisation, fonctionnement, management, financement,...). L'effectif de chaque ISAT ne doit pas dépasser 1500 étudiants sélectionnés dès la première année.

## **2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **A. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

En 2013 le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi a entrepris une étude qui s'intitule « *réforme du dispositif national de la formation professionnelle : document d'orientation et plan d'opérations (2014-2018)* ». Cependant, ces réformes successives n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés et de réaliser les résultats escomptés. Les problématiques majeures du dispositif s'articulent autour des 3 éléments suivants :

- Absence d'une vision commune du système de développement des ressources humaines
- Faible réactivité du dispositif de la FP et faible capacité d'adaptation aux évolutions des besoins des entreprises, des individus, de la région et de la nation
- Le pilotage et la gestion du DNFP ne permet pas une gouvernance garantissant la satisfaction des besoins économiques et sociaux au niveau national et régional.

### **B. LES PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS DE LA CNIGEC**

#### **a. Territorialiser la formation professionnelle**

En vue d'améliorer l'efficacité globale de la répartition spatiale des centres de formation professionnelle, il serait important de :

- Mieux adapter les spécialités enseignées aux spécificités locales et régionales ;
- Renforcer les capacités de formation des techniciens dans les grandes villes des régions de l'intérieur.
- Rechercher une meilleure adéquation formation-emploi pour le niveau de CAP dans les zones à économie dynamique.
- Eviter la multiplication et l'éparpillement des centres de formation professionnelle de niveau de base en optant pour leur concentration dans des lieux où la demande dans ce genre de niveau de qualification est importante.

#### **b. Impliquer les milieux professionnels dans la formation professionnelle**

L'association des milieux professionnels à la mise en œuvre des formations devra être systématique. Ainsi, ils

- participeront aux jurys d'examen,
- accueilleront et formeront les jeunes en entreprise
- participeront au financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

Les milieux professionnels interviendront aussi dans le cadre du système de formation professionnelle continue. Ce système repose sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation continue des salariés.

#### **c. Instaurer le système de la formation par l'apprentissage**

C'est ce qu'on appelle une formation en alternance. Elle associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis pendant le temps du travail. L'apprenti passe plus de temps en entreprise (entre 60 et 75 %) où il est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage qui lui transmet ses connaissances et son savoir-faire et lui confie quelques tâches et responsabilités.

#### **d. Instituer un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir une certification professionnelle par la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou non. C'est une voie d'accès au diplôme. La validation des acquis permet d'accéder à un titre ou à un diplôme sans nécessairement effectuer la totalité du cursus qui y conduit. Cette voie n'existe pas encore dans notre pays et il va falloir l'instaurer.

#### **e. Développer la formation continue**

Levier de compétitivité hors coûts, la formation professionnelle continue constitue un facteur essentiel d'innovation et de croissance. Elle accompagne les mutations technologiques, le changement des organisations et permet à plusieurs milliers de personnes chaque année de renforcer leur employabilité.

#### **f. Professionnaliser davantage l'offre de formation**

Le couple « professionnalisation / compétence » s'impose de façon croissante dans les milieux de travail et de formation. Professionnaliser davantage l'offre de formation via le développement de l'alternance, des stages, la participation plus large des professionnels à l'élaboration des programmes de formation, la mise en œuvre de l'évaluation de la formation (habilitation, certification, référentiels de qualité).

### **g. Inclure la formation professionnelle dans l'enseignement secondaire**

La filière professionnelle est absente dans le cycle de l'enseignement secondaire. Or, l'existence de cette filière est cruciale pour orienter une bonne partie de notre jeunesse vers l'acquisition de compétences leur permettant d'accéder facilement à des métiers valorisants et bien rémunérés.

L'effectif dans la branche professionnelle de l'enseignement secondaire devra être d'au moins 20% (pour la phase de démarrage) de l'effectif total des lycéens. En France, leur part avait atteint 37% (2008-2009).

### **h. Evaluer, améliorer les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes et les modalités de leur mise en œuvre**

Les dispositifs existants font appel à plusieurs logiques :

- Une logique « qualifiante » permettant aux demandeurs d'emploi de mettre à profit leur période de chômage pour acquérir une qualification ou pour remettre à jour leurs connaissances ;
- Une logique d'adaptation immédiate aux emplois disponibles ;
- Une logique d'insertion sociale et professionnelle pour ceux qui ont un faible niveau de formation initiale et qui sont les plus éloignés de l'emploi.

## **3. SANTE : PLANIFICATION TERRITORIALE ET GOUVERNANCE**

Le système de santé connaît un accroissement des inégalités d'accès aux soins, qu'elles soient géographiques ou sociales. Les inégalités peuvent pourtant être réduites grâce à une approche territorialisée de la prise en charge des patients.

### **A. LA PLANIFICATION SANITAIRE**

La planification sanitaire vise à assurer un développement harmonieux, tant géographiquement que fonctionnellement des capacités hospitalières et une répartition équitable des services de soins sur l'ensemble du territoire.

#### **a. La carte sanitaire**

La carte sanitaire est un document technique qui définit des critères de planification et de régulation de l'offre de soins.

##### i. Les objectifs de la carte sanitaire

La carte sanitaire vise les objectifs suivants :

- Rationaliser le développement sanitaire du pays, qui ne peut être laissé à la dispersion des initiatives et à l'absence de coordination entre les différents acteurs ;
- Déterminer le cadre adéquat pour le développement à moyen terme des infrastructures, des équipements lourds et des ressources humaines;
- Disposer d'un instrument juridique efficace de régulation du développement de l'offre de soins.

##### ii. Les procédures d'élaboration de la carte sanitaire

La carte sanitaire doit être soumise à une procédure de concertation à différents niveaux de prise de décisions afin qu'elle soit la plus consensuelle possible.

#### **b. Les enjeux de la planification sanitaire**

En Tunisie, la planification sanitaire se fait jusqu'à aujourd'hui en fonction des données démographiques, socio-économiques, administratives, politiques. Elle est restée à un niveau national et pas encore régionalisée. La planification régionale de la santé devrait être engagée car elle seule permet un meilleur diagnostic partagé des principaux acteurs locaux et régionaux et une évaluation de la situation sanitaire dans la région et apportera les régulations nécessaires grâce à l'effet proximité. Pour réussir la planification régionale il faudrait mettre en place des structures régionales de santé comme par exemple des agences régionales de santé (ARS) ayant une grande autonomie à la fois décisionnelle et financière.

Il est nécessaire de passer d'une logique de planification hospitalière s'appuyant sur la capacité litière (répartition quantitative des lits et des équipements sanitaires par le biais d'indices lits/population) à une approche globale sur l'évaluation des besoins de santé territorialisés.

### **c. Offre, besoins et demande de soins**

L'offre de soins se définit comme l'ensemble des infrastructures et des ressources qui contribuent à la production des services de santé au profit de la population qui exprime une demande et des besoins en soins (préventifs, curatifs ou palliatifs). Les composantes de l'offre de soins peuvent être des infrastructures, des installations, des équipements lourds, des ressources humaines, des moyens de transport ou d'assistance médicale urgente ou encore des médicaments et dispositifs médicaux.

### **d. La problématique du découpage territorial de la santé**

La force d'une approche territorialisée est qu'elle envisage la santé de façon globale et transversale en dépassant les logiques sectorielles centrées sur le soin. Cela étant, nous pouvons envisager une organisation territoriale de la santé de la façon suivante :

Bassin de santé de proximité : C'est le niveau de base. Il organise l'offre de premier recours et les réponses de proximité.

Pour garantir la meilleure accessibilité géographique possible, on peut retenir un seuil de population minimale de 5000 habitants (de 5000 à 10 000 habitants). Ce niveau correspond aux services de soins qu'un CSB peut fournir.

Bassin de santé intermédiaire : Leur finalité est d'assurer la coordination des offres de prévention et de soins ambulatoire et hospitalière. Leur construction sera fondée sur un groupement de bassins de santé de proximité autour des établissements hospitaliers offrant un minima, un accueil des urgences et une prise en charge en médecine polyvalente. C'est le rôle que doit jouer un hôpital de circonscription qui intéressera un bassin de vie de population allant de 30 000 à 50 000 habitants.

Secteur de santé : Il peut être constitué à partir d'un seuil minimum de 100 000 habitants. C'est le rôle que peut jouer un hôpital régional. La délimitation du secteur résulterait d'un compromis à faire entre réalités humaines et contraintes administratives et politiques.

## **B. PROPOSITIONS DE LA CNIGEC**

### **a. Des mesures de cadrage pour la politique de santé**

- Améliorer la connaissance pour mieux cibler et évaluer les actions
- Renforcer l'intégration des politiques publiques : l'intégration et la cohérence de la politique de santé avec les autres politiques publiques et le travail en réseau.
- Adapter l'offre des soins aux besoins de la population : Il s'agit d'améliorer l'offre de santé de proximité au profit des territoires prioritaires où cette offre est déficitaire.
- Moderniser les pratiques : cette action comporte plusieurs aspects :
  - Renforcer les liens entre acteurs de santé,
  - Développer l'éducation thérapeutique et ambulatoire,
  - Développer le bon usage de la télémédecine.
  - Accompagner les professionnels de santé de proximité dans l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins :
- Développer une politique de contractualisation : les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et les contrats d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins (CAQCS) doivent être généralisés à tous les établissements de soins publics.
- Opter pour une stratégie globale favorable à l'internationalisation des soins : Il convient de doter notre pays d'une stratégie pour renforcer le positionnement de la Tunisie en tant que destination de choix pour le tourisme médical.

### **b. De nouveaux outils de planification territoriale de la santé**

La CNIGEC propose deux outils de planification sanitaire pour concrétiser et mettre en œuvre la planification sanitaire : le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS). Trois mesures préalables prises par l'Etat avant qu'il soit possible son élaboration :

- L'organisation et la division territoriale du pays en secteur sanitaire ;
- La prescription d'un schéma de référence permettant de gérer les demandes d'autorisation de structures nouvelles ;
- La promulgation d'une loi définissant les règles du jeu pour l'élaboration d'un SROS. L'absence de références nationales peut constituer un obstacle majeur pour l'établissement des SROS.

### **c. Création des agences régionales de santé (ARS)**

Notre système de santé est réputé de qualité. Mais se signale par des disparités et des inégalités entre les différents gouvernorats du pays. La restructuration territorialisée du système de santé est nécessaire pour faire face à une réponse parfois insuffisante aux besoins de santé et à une évolution mal maîtrisée des dépenses. Nous considérons que les agences régionales de santé (ARS) sont la clé de voute d'une nouvelle organisation territoriale du système de santé dans notre pays. C'est une nouvelle structure qui vient s'ajouter et renforcer et non remplacer les directions régionales de santé (DRS) qui existent actuellement pour chaque gouvernorat.

Ce seront des établissements sous tutelle ministérielle directe mais qui pourront disposer d'une part d'autonomie décisionnelle et financière. En attendant le nouveau découpage administratif par grandes régions, nous suggérons la mise en place de **huit agences régionales de santé** :

- Grand Tunis : Tunis
- La région du Nord-Est : Nabeul
- La région du Nord-Ouest : Jendouba
- La région du Centre-Ouest : Kasserine
- Le Sahel : Sousse
- La région de Sfax : Sfax
- La région du Sud-Est : Medenine
- La région du Sud-Ouest : Gafsa

Cette nouvelle structure régionale de santé ne pourrait réussir que dans le cadre de la décentralisation que notre pays devra engager sans tarder. Elle s'inscrira dans un objectif national d'amélioration de la qualité et de la performance de notre système de santé.

### **d. Instauration des groupements hospitaliers de territoire (GHT)**

Grâce à des groupements hospitaliers de territoire, les synergies territoriales entre hôpitaux garantiront un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour tous les citoyens. La coopération entre établissements publics permettra aux établissements de santé de soigner mieux et à moindre coût. Dans un environnement contraint, il est impératif de passer d'une stratégie concurrentielle à une véritable stratégie de coopération et de travail en réseau avec une perspective centrée sur les besoins des patients. Pour cela, le GHT doit permettre :

- La mise en place d'une gradation des soins hospitaliers et le développement des stratégies médicales et soignantes de territoire orientées par les besoins de santé et leur bassin d'implantation ;
- La diminution des inégalités d'accès aux soins grâce à une approche territorialisée de la prise en charge des patients,
- Une adéquation entre les besoins et l'offre pour chaque filière. C'est en partant d'une étude approfondie des besoins qu'il deviendra possible de questionner l'offre (s'interroger sur les manques comme sur les redondances).

### **e. Lancement d'un programme d'accréditation des hôpitaux**

L'accréditation est un ensemble d'initiatives permettant l'évaluation externe des hôpitaux par rapport à des normes définies et explicites afin de stimuler l'amélioration continue de la qualité dans le secteur de la santé. L'accréditation exige des méthodes, des moyens financiers et un suivi. De nombreuses définitions coexistent. La CNIGEC propose de reprendre les éléments communs à tout système d'accréditation des établissements de santé.

L'accréditation, par les visites régulières qu'elle organise, sert de levier pour la promotion des démarches qualité. L'accréditation implique donc, au sein de l'institution, un travail de fond mobilisant l'ensemble de ses personnels autour d'un objectif commun : *optimiser la manière de travailler ensemble pour assurer une prise en charge garantissant la qualité et la sécurité des soins.*

### **f. Renforcement du rôle et les missions de l'hôpital public**

L'hôpital public est une institution importante et joue un rôle croissant en termes de recours social pour les personnes en situation de précarité. Actuellement, le nombre des cartes de soins gratuits est trop important (près de 850 000 cartes), il faudrait réduire le nombre des bénéficiaires. Mais au préalable, il faut instaurer l'identifiant unique pour chaque tunisien comme cela se fait dans de nombreux pays.

La stratégie payante qui optimise l'allocation des ressources publiques et permet au pays d'accéder à un palier supérieur est celle qui consiste à :

- Améliorer et entretenir l'existant, le requalifier et le mettre à niveau ;
- Adopter des critères et des référentiels de qualité ;
- Exiger des performances et des résultats (GPO) ;

- Mettre en place des mécanismes d'incitations, d'encouragements et des récompenses pour les différentes institutions publiques et pour les employeurs, cadres ou ouvriers qui y travaillent et qui remplissent convenablement leurs missions.

L'Etat doit gérer plus rationnellement les autorisations de création de lits hospitaliers considérés comme suffisants mais mal répartis sur le territoire national.

Un autre problème soulevé concerne les centres de santé de base dont 45 % ne travaillent qu'un jour sur 6 alors que seulement 19% des CSB travaillent 6j/6.

Un autre problème soulevé concerne les centres de santé de base qui sont au nombre de 2104 dont 45 % ne travaillent qu'un jour sur 6. Cette situation ne peut pas durer et il va falloir introduire plus de rationalité en procédant à la fermeture progressive des CSB qui n'arrivent pas à assurer une bonne périodicité d'ouverture.

Il y a aussi le problème de la mauvaise répartition des hôpitaux de circonscription et leur sous-utilisation qui n'excède pas parfois 20 % de leur capacité.

Le recrutement des médecins spécialistes dans les régions intérieures pose aussi un grand problème. Les solutions imaginées par le Ministère de la santé sont les suivantes :

- Instaurer un système de permanence tournante dans les hôpitaux de l'intérieur avec des primes de 1000 dinars qui s'ajoute au salaire mensuel,
- L'obligation pour les médecins terminant leurs études de faire une année civile,
- Le recours à la télémédecine dans certaines interventions,
- Créer un corps d'élite dès le résidanat.

Le dernier élément concerne le fonctionnement interne des établissements hospitaliers. Nous pensons qu'il n'est plus adapté et qu'il est à revoir. Parmi les solutions possibles, l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'établissement pour chaque hôpital d'une durée de 5 ans.

#### **g. Création de clusters de santé destinés au tourisme médical (CSTM)**

Les clusters de santé destinés au tourisme médical sont des zones réservées au tourisme médical dont l'emplacement, la taille, le contenu et le fonctionnement répondent à certains critères.

La Tunisie qui se prépare à devenir un pôle de tourisme médical mondial ne manque pas d'atouts, mais n'a pas encore atteint le niveau souhaitable. Développer le tourisme médical nécessiterait la mise en place d'une stratégie nationale qui lui est consacrée.

Les coûts de soins en Tunisie sont inférieurs à celui des pays européens dans un rapport de 1 à 3 et surtout avec les USA dans un rapport de 1 à 10, alors que la qualité est assez comparable.

La Tunisie est appelée à mettre en place une stratégie nationale globale favorable à l'internationalisation des soins qui repose sur deux volets :

- Organiser la venue de patients étrangers sur son territoire de manière encadrée,
- Favoriser le rayonnement de son système de santé et ses compétences à l'étranger.

Pour concrétiser le premier volet, des actions sont nécessaires :

- Adapter le cadre juridique : répondre aux exigences du tourisme médical.
- De créer des cliniques et des hôpitaux off-shore, cela accroîtrait la compétitivité du secteur,
- Elargir l'offre des soins médicaux : actuellement, le tourisme médical n'est assuré que par les cliniques privées. Dans le sillage de ces dernières, les établissements publics de qualité pourraient acquérir des parts de marché à condition de s'y préparer,
- Elargir le champ des prestations des services : pour garantir des soins de qualité et faire face à la concurrence, la prestation ne doit pas se limiter à l'acte technique.
- Maîtriser les langues étrangères chez le personnel soignant. Cela permettrait au personnel de santé de parler la langue maternelle des patients ce qui faciliterait la communication et établirait des relations de confiance entre les patients et le personnel soignant.
- Jouer la carte de transparence : Il est primordial que le patient étranger soit au courant des prix de soins qu'il va payer afin d'éviter les mauvaises surprises lorsqu'il reçoit la facture des soins et services rendus. D'autre part, les pièces qui constituent le dossier médical doivent être transmises au patient à la fin de son séjour.
- Doter les cliniques et les hôpitaux de services d'interprétariat pour faciliter le contact entre les patients et le personnel soignant.
- Signer des conventions bilatérales de sécurité sociale avec les pays émetteurs.
- Création au sein du Ministère de santé d'une direction chargée du tourisme.

- Création au sein du Ministère du tourisme d'un service qui sera chargé du tourisme médical. Il collabore avec la direction créée au sein du Ministère de santé.
- Conquérir de nouveaux marchés.

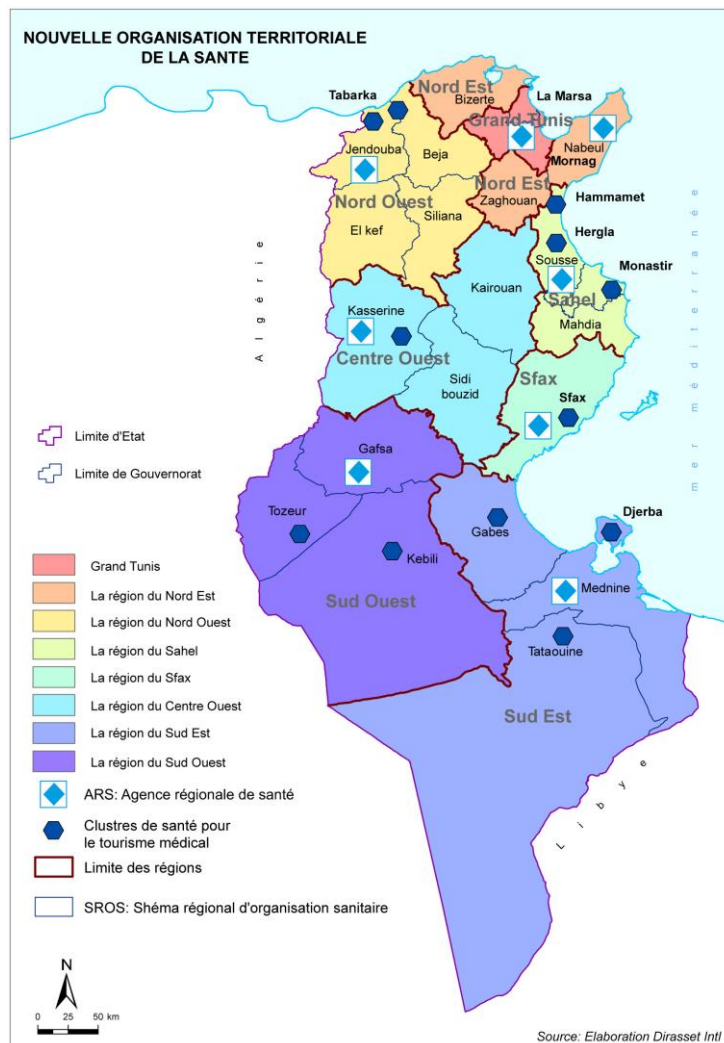
Le deuxième volet concerne la promotion de l'activité médicale et de conseil à l'étranger.

Parmi les axes importants de la stratégie, figure en bonne place la programmation et la création de Clusters de santé réservés au tourisme médical.

Les Cluster de santé dédié au tourisme médical est une formule innovante que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Il s'agit d'un territoire d'une certaine superficie (5 à 10 hectares), proche d'un aéroport.

La CNIGEC propose la **création de 12 Clusters de santé pour le tourisme médical** :

- Tabarka
- Hergla
- Monastir
- Sfax
- Djerba
- Hammamet
- Tozeur
- El Hamma (Gabès)
- Kébili
- Aïn Drahem (Jendouba)
- Tataouine
- Sbeitla (Kasserine)



#### 4. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le champ culturel est vaste et accueille sans cesse de nouvelles disciplines. Cette ouverture est nécessaire pour garder le contact avec les publics.

##### A. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'offre publique en matière culturelle est très insuffisante. Dans la plupart des cas elle est largement assimilée à une politique de construction. Cela ne saurait suffire. D'autres questions, qui sont autant de défis à relever, doivent désormais retenir l'attention des responsables de la politique culturelle du pays comme par exemple :

1. « L'assignation à résidence des citoyens » : Assuétude des jeunes et des moins jeunes à l'égard des technologies de la communication, fascination des réseaux sociaux, captation permanente du petit écran. Une telle assignation fragilise toutes les pratiques sociales et culturelles du dehors.
2. Le risque de dépérissement de certains espaces de vie. Le contexte actuel rend donc indispensable la mise en place de dynamiques conjointes et complémentaires entre structures et bassins géographiques différents, entre les grandes villes et les zones rurales ou semi rurales notamment.
3. La marchandisation et la banalisation de la culture : La culture, de plus en plus, devient un produit de grande diffusion et de grande consommation imposant une culture dominante et une pensée unique.
4. En ce qui concerne les modalités de gestion des équipements culturels, ce sont les pouvoirs publics qui s'en chargent de manière directe par le biais de ses directions régionales de la culture. Quant aux coûts de fonctionnement, une partie est couverte par les utilisateurs, mais dans la plupart des cas, l'aide publique est indispensable pour couvrir la plus grande part des dépenses de fonctionnement.
5. La fréquentation reste faible dans la plupart des établissements culturels par rapport au volume de la population. Le cas extrême est celui des salles de cinéma.

## **B. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **a. Diffuser la culture à tous les publics**

Il est indispensable de permettre à chacun d'accéder à la formation culturelle correspondant à son besoin de développement professionnel et personnel. Le développement des centres culturels correspond à ce type d'évolution car ils rencontrent des besoins variés émanant de publics divers.

Leur polyvalence les confronte à un certain nombre de contradictions produites par la divergence même des intérêts culturels des uns et des autres. S'ils veulent rester des institutions plurielles, ils doivent trouver des équilibres entre plusieurs paramètres :

- Un équilibre entre culture traditionnelle et ouverture sur le monde,
- Un équilibre entre culture populaire et culture savante,
- Un équilibre entre création exigeante et marché de la culture,
- Un équilibre entre pratiques artistiques d'amateurs et formes classiques ou contemporaines de l'art.

### **b. Permettre l'égalité d'accès et la participation à la culture**

L'appréhension sur différentes formes culturelles constatées chez des individus appartenant à certaines catégories sociales défavorisées qui considèrent la culture comme un produit de luxe, les éloigne des pratiques culturelles. L'introduction de la culture parmi les préoccupations majeures des individus nécessite un apprentissage qui doit se faire à un âge précoce pratiqué en particulier dans les établissements scolaires, sans lequel on ne peut légitimement parler d'accès à la culture.

### **c. Protéger les droits et les propriétés intellectuelles et artistiques**

Le droit d'auteur est destiné à protéger les œuvres de l'esprit. Les œuvres protégées par le droit d'auteur sont nombreuses : les œuvres littéraires (romans, poèmes, pièces de théâtre, articles de presse) ; les films ; les compositions musicales ; les œuvres chorégraphiques ; les peintures, dessins, photographies, sculptures ; les créations publicitaires.

Les textes législatifs et réglementaires protégeant le droit d'auteur doivent être précis et complets, traitant toutes les questions ayant trait avec la question.

## **C. LES RECOMMANDATIONS DE LA CNIGEC**

- Redéfinir le rôle des équipements culturels face aux attentes de la société
- Multiplier les rencontres entre producteurs et consommateurs de la culture
- Etablir des liens entre le Ministère de l'éducation et le Ministère de la culture
- Etendre le rayonnement du musée du Bardo
- Innover et adapter l'offre culturelle aux besoins des différents publics
- Concevoir des maisons de culture pour la durée
- Personnaliser les maisons de culture en respectant l'identité des lieux
- Etablir une nomenclature claire et précise des différents équipements culturels

## **D. PROPOSITIONS DE LA CNIGEC**

### **a. Elaboration d'une grille d'équipements culturels**

Parmi les facteurs d'incitation ou de répulsion, certains éléments peuvent jouer un rôle non négligeable : l'adaptation des équipements aux besoins des différents niveaux urbains, leur insertion dans l'environnement, l'aspect architectural, la diversité de l'offre culturelle, l'organisation intérieure et le management de l'établissement ainsi que les tarifs demandés pour assister aux spectacles et aux diverses manifestations culturelles.

Trois niveaux urbains correspondant à trois volumes de population à desservir semblent retenir l'attention :

- Le quartier qui compte entre 5000 et 20000 habitants (certains quartiers dans les grandes agglomérations en comptent davantage). Il s'agit surtout d'équipements culturels de proximité visant à une sensibilisation culturelle et à l'animation sociale locale.
- Les communes petites et moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants). Les équipements culturels sont souvent groupés en complexes culturels qui ont des activités culturelles variées.
- Les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants) où les grands équipements culturels (GEC) et les équipements de diffusion culturelle l'emportent.



## **b. Création de Grands Equipements Culturels (GEC)**

Les GEC ont pour mission la création artistique, la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique, l'aide aux associations locales.

La CNIGEC propose la création d'un Grand Equipement Culturel (GEC) par région économique, soit un total de 6 GEC :

- Pour la région du Nord-Est, la CNIGEC propose un GEC à Bizerte
- Pour la région du Nord-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Jendouba
- Pour la région du Centre-Est, la CNIGEC propose un GEC à Sousse
- Pour la région du Centre-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Kasserine
- Pour la région du Sud-Est, la CNIGEC propose un GEC à Tataouine
- Pour la région du Sud-Ouest, la CNIGEC propose un GEC à Tozeur

## **PÔLE 4 : ECONOMIE ET ACTIVITES PRODUCTIVES**

### **1. LES PLATES-FORMES LOGISTIQUES**

La logistique connaît un intérêt croissant de la part des industriels.

#### **A. LES ENJEUX ACTUELS DE LA LOGISTIQUE**

La logistique a pour objet la gestion des flux de matières et le traitement des marchandises en combinant le transport, la manutention, l'emballage, la préparation des commandes, l'organisation des livraisons, la gestion des stocks et toutes les opérations physiques, administratives, informationnelles et organisationnelles liées à ces mouvements. Elle vise une gestion optimale des flux. Elle devient alors un outil efficace de gestion des entreprises pour lesquelles le processus de production et de commercialisation ne devra supporter aucune perturbation ou retard des flux.

#### **B. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CNIGEC**

A partir de ces enjeux, La CNIGEC propose certaines orientations stratégiques pouvant servir à la mise en place d'une politique cohérente et adaptée pour le développement de la logistique.

##### **a. Une vision stratégique de développement des activités logistiques**

Une stratégie de développement des activités logistiques pour un territoire donné est nécessaire pour le choix de localisation de la plate-forme logistique :

- bonne accessibilité,
- les types d'activités qui s'y installent,
- la politique globale du transport,
- l'analyse des contraintes sociales et environnementales des zones d'accueil,
- la coordination avec les territoires voisins.

Une politique en faveur de la logistique qui retient uniquement la dimension du transport sans prendre en compte les autres aspects évoqués de la logistique est une politique tronquée et non adaptée.

##### **b. Logistique et développement durable**

Le secteur de la logistique regroupe des métiers à fort impact sur l'environnement, en particulier le transport des marchandises. L'optimisation des flux de transport des marchandises et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable sont particulièrement justifiées

##### **c. Adapter les activités Logistiques aux évolutions des systèmes d'informations**

Les évolutions technologiques de l'information et de la télétransmission ont complètement bouleversé la gestion des flux d'informations. C'est d'ailleurs en grande partie grâce à ces progrès que l'activité logistique s'est considérablement développée en se donnant les possibilités de maîtriser la localisation géographique des marchandises d'un bout à l'autre de la chaîne.

##### **d. Soutenir la multi- modalité**

Les conditions de recours aux modes alternatifs à la route dépendent de facteurs divers comme la localisation des points d'émission et de réception des marchandises, des types de produits à transporter, des possibilités de massification et de la perception par les utilisateurs de l'efficacité de l'offre ferroviaire.

##### **e. Poursuivre l'optimisation du mode routier**

La majorité des tonnages déplacés (90 %) se fait par route. Ce mode est le maillon nécessaire à toute chaîne de transport multimodale car les « derniers kilomètres » sont presque toujours réalisés en mode routier. Les enjeux du transport des marchandises liés à la route sont donc essentiels à la fois en termes de développement durable et en termes de compétitivité.

### **C. PROPOSITION ET CARACTERISATION TERRITORIALE DES PLATES-FORMES LOGISTIQUES**

#### **a. Présentation des différents critères retenus pour la sélection des PFL**

Dans le cadre de l'étude la CNIGEC, propose 10 critères :

- 1- Poids démographique, bassin de vie et présence métropolitaine/ ou urbaine.
- 2- Intensité des activités économiques en particulier richesse du tissu industriel
- 3- Qualité et diversité des infrastructures et des modes de transport

- 4- Intensité des flux de marchandises intra et extrarégionale
- 5- Positionnement du territoire par rapport aux frontières terrestres et maritimes
- 6- Demande potentielle forte, exprimée par les utilisateurs des services logistiques
- 7- Disponibilité, qualité foncière et prix du foncier
- 8- Performance énergétique et environnementale
- 9- Présence et compétence d'une main d'œuvre qualifiée en logistique
- 10- Niveau d'enclavement et facilités d'accès

A chaque site est attribuée une note pour chacun des 10 critères retenus, ce qui donne les résultats suivants :

#### Présentation des critères utilisés, scores des différentes PFL proposées et classification

<i>critère</i> <i>Zone logistique</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	rang	Superficie (ha)
Zone portuaire de Rades	10	9	9	10	9	10	2	3	10	3	75	5	30
Goulette rive-gauche	10	9	9	10	8	10	6	8	10	8	88	1	40
Bir Mcherga	9	9	6	8	6	6	7	7	6	5	69	6	60
Zone portuaire de Bizerte	7	7	7	6	6	7	5	7	7	7	67	7	50
Belli (Nabeul)	7	7	9	7	6	6	10	8	7	10	77	4	40
Jendouba	6	3	6	5	8	5	7	7	4	6	57	10	30
Sfax	8	8	8	8	8	8	8	7	9	8	80	2	60
Sousse	8	8	8	8	7	8	8	7	8	8	78	3	60
Monastir	7	8	6	7	6	8	7	7	8	7	71	7	40
Gabes	6	6	6	6	5	5	6	6	6	6	58	9	40
Gafsa	5	3	4	5	5	3	6	6	5	5	47	12	30
Zarzis	5	3	6	3	8	3	7	6	4	3	48	11	30
Kairouan	5	3	3	4	4	4	6	6	3	4	42	13	20
Kasserine	4	3	3	3	6	3	6	6	3	3	40	14	20

On remarque que les six premières zones proposées obtiennent des scores intéressants et se détachent nettement des autres. Pour les trois dernières qui obtiennent des scores relativement faibles, nous avons jugé qu'il est opportun de les maintenir en vue d'un meilleur maillage territorial. En effet, ces sites devraient fonctionner en symbiose et en harmonie et devraient également assurer une certaine complémentarité

Le total des superficies des 14 PFL proposées par la CNIGEC s'élève donc à 550 ha, que nous considérons suffisants jusqu'à l'horizon 2030. Des études plus poussées concernant la typologie de la PFL, la nature des entreprises et des services proposés et l'étude de marché sont nécessaires pour arrêter le choix définitif de la PFL, l'emplacement exact du site, et sa superficie, etc.

#### b. Typologie régionale de l'activité logistique

Le territoire national peut être divisé, du point de vue logistique, selon une typologie construite autour de l'importance de l'activité logistique.

##### i. Une région centrale

Elle comprend l'espace urbain des 4 gouvernorats du Grand Tunis ainsi que l'agglomération de Bizerte au nord et la conurbation de Nabeul Hammamet au sud, la PFL de Belli et de Bir Mcherga étant incluses.

La zone logistique de Tunis se distingue par l'importance des flux de longue distance européens ou mondiaux. Une partie d'entre eux est destinée à la région tunisoise, l'autre partie devrait être distribuée vers les autres régions du pays.

##### ii. Une région intermédiaire

Elle comprend de nombreux territoires proches les uns des autres mais parfois de façon discontinue. Ces territoires sont la région de Sousse-Monastir, l'agglomération de Sfax, l'agglomération de Gabes et le port de Zarzis. Les activités logistiques sont moins présentes que dans la région centrale. Elle comprend aussi 5 PFL.

##### iii. Les régions périphériques

Elles se caractérisent par une densité d'activités logistiques beaucoup plus faibles liées soit à la présence de villes de taille assez importante (Kairouan, Gafsa), soit à une situation géographique près de la frontière (Ghardimaou, Kasserine). Entre ces îlots logistiques peu nombreux dans le reste du territoire, les activités logistiques sont quasi absentes.

### c. Les mesures d'accompagnement

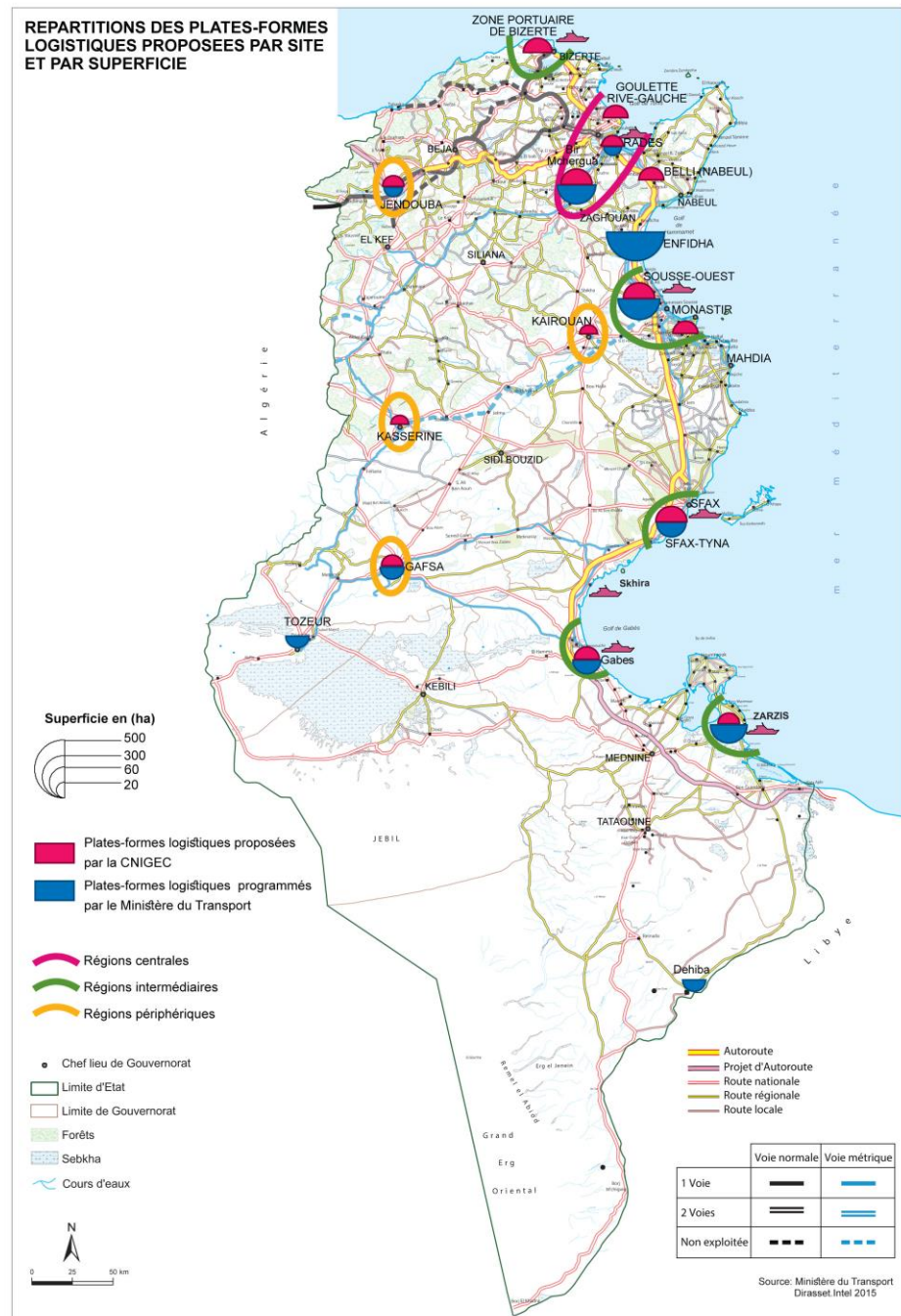
Pour soutenir l'activité logistique, des mesures sont nécessaires à prendre :

#### i. Légiférer des règles organisant l'activité logistique

On peut dire qu'il y a actuellement en Tunisie un vide juridique concernant l'activité logistique. Cette situation s'explique par le caractère récent de cette activité qui demeure très peu connue. Aussi, s'avère-t-il nécessaire d'étoffer les textes juridiques par de nouveaux règlements organisant l'activité logistique.

#### ii. Développer la formation dans les métiers de logistique

Le nombre d'emplois qualifiés dans les activités logistiques est actuellement insuffisant dans notre pays. L'absence de personnel qualifié peut constituer un frein pour leur développement. Il y a donc des opportunités d'emplois à saisir pourvu qu'il existe des instituts de formation spécialisés en logistique de qualité et en nombre suffisant.



### iii. Sensibiliser les acteurs institutionnels et économiques sur l'importance de la logistique

Les acteurs institutionnels et économiques dans notre pays doivent admettre que la fonction logistique est primordiale, qu'elle constitue désormais un levier important de l'économie et un nouveau gisement de progrès pour l'ensemble de la chaîne des partenaires : fournisseurs, producteurs, distributeurs, transporteurs.

Il est donc nécessaire dès maintenant d'entreprendre une sensibilisation des acteurs institutionnels ainsi que les différents acteurs de la scène économique, notamment à travers l'UTICA et CONECT, en vue de l'intégration de l'activité logistique dans leurs plans stratégiques.

## **2. LES ESPACES INDUSTRIELS**

### **A. LA REQUALIFICATION DES ZONES INDUSTRIELLES**

#### **a. Les enjeux de la requalification des zones industrielles**

L'aménagement des zones industrielles, anciennes ou nouvelles, devra atteindre un niveau acceptable. Une approche axée uniquement sur le foncier est strictement restrictive dans la mesure où la disponibilité du foncier ne saurait garantir à elle seule la réussite d'une zone industrielle.

Dans cette perspective, trois objectifs principaux guideront les choix pour aborder la requalification des zones industrielles :

- Dresser un état des lieux quantitatif des zones industrielles ;
- Mettre en évidence le montage juridique et financier, le projet technique ;
- Aborder le rôle des opérateurs privés dans les opérations d'aménagement et/ ou de requalification nécessaires à mener.

Ainsi, la requalification des zones industrielles est abordée eu égard à 3 questions principales :

- Le passage du diagnostic à la stratégie, l'élément déclencheur étant la perte d'attractivité des zones industrielles ;
- L'analyse des projets et des opérations de requalification. Les objectifs sont alors de définir et de mieux comprendre :
  - Les critères de réussite d'une opération de requalification des zones industrielles ;
  - Les différentes formes de requalification selon les zones industrielles ;
  - Les premiers enseignements et résultats tirés des zones industrielles requalifiées.
- Les services et la qualité des opérations de requalification des zones industrielles. Les objectifs sont :
  - De mettre en évidence la notion de services aux entreprises et aux salariés ;
  - D'insister sur le rôle des aménagements de qualité dans l'attractivité de la zone industrielle.

#### **b. La réhabilitation des zones industrielles**

Les pouvoirs publics sont conscients de l'importance des enjeux de la réhabilitation des zones industrielles. C'est ainsi qu'une opération de réhabilitation a déjà été engagée et une autre est prévue pour les années à venir. Le nombre des ZI qui ont été réhabilités s'élève à 33 couvrant une superficie de 1605 ha répartis sur 16 gouvernorats :

D'autres zones industrielles nécessitent une réhabilitation urgente. Elles sont 60 zones réparties sur une superficie de 1576 ha.

#### **c. Les orientations stratégiques de la CNIGEC**

Le vieillissement, la présence de friches industrielles et l'inadaptation aux besoins des entreprises dans certaines ZI, sont des problèmes qui menacent leur avenir. Ainsi, il est préconisé de réfléchir à la requalification et ce, avant même de s'engager dans l'extension, ou la création de nouveaux sites, dans une logique de consommation raisonnée des espaces.

##### i. Diversifier les activités, intégrer les services et la fonction résidentielle

L'objectif est de créer dans les zones industrielles actuelles un environnement économique et urbanistique favorable pour maintenir sur place les activités existantes, permettre leur développement et attirer de nouvelles.

##### ii. Trouver des solutions innovantes pour financer la requalification

Les zones industrielles aménagées avec des critères de qualité urbaine et paysagère élevés ont un coût souvent élevé. Comme la réhabilitation résidentielle, la requalification des zones industrielles n'échappe pas à la logique de mobilisation des fonds publics. L'Etat et les collectivités locales sont contraints d'imaginer des solutions

innovantes de financement et mettre en place des mécanismes nécessaires pour faire réussir les opérations de requalification des zones industrielles existantes.

Le rôle des collectivités locales et des chambres de commerce et d'industrie sera d'impliquer les entreprises suffisamment en amont dans le processus de requalification. Celui-ci ne pourra en effet aboutir sans leur adhésion à la démarche et sans leur participation aux travaux nécessaires.

L'avantage et l'intérêt de la requalification est d'induire un mécanisme itératif de progression où des effets d'entraînement positifs se déclenchent, se cumulent et s'enchaînent.

### iii. Augmenter le nombre des entreprises implantées dans les zones industrielles

Le diagnostic établi dans la première phase de l'étude du CNIGEC a montré que le 1/3 seulement (33,8%) des entreprises sont implantées dans des zones industrielles aménagées. Les autres unités sont dispersées de manière diffuse dans des zones urbaines. Plusieurs enseignements peuvent être déduits de cette situation :

- Les entreprises industrielles cherchent à se localiser à l'intérieur de la zone urbaine pour être proches de la main d'œuvre et des consommateurs ;
- Il s'agit de petites entreprises qui ne sont pas gourmandes en espace et peuvent se satisfaire de petites parcelles insérées dans le tissu urbain ;
- L'offre foncière des ZI, leur excentricité et la médiocre qualité des aménagements ne satisfont pas les besoins et les exigences des entreprises.

L'objectif est d'arriver au bout d'une décennie à ce que la moitié des entreprises industrielles soient installées dans les ZAI au lieu du 1/3 actuel. Cet objectif peut facilement être atteint si on améliore la qualité des aménagements des ZAI et si on implique les premiers acteurs concernés par la réalisation des ZAI que sont les entreprises.

### iv. Améliorer la gestion des zones industrielles

Une bonne gestion de la zone industrielle peut difficilement se faire sans développer une gestion collective à l'échelle de toute la zone. En effet, généralement les entreprises n'ont pas l'expertise nécessaire, les moyens humains, techniques et financiers pour mettre en place une gestion multiforme de la zone industrielle. De telles démarches permettent de développer des synergies interentreprises et de générer des économies d'échelle par une approche commune

### v. Réussir les opérations de requalification des ZI

La requalification permet à une collectivité de valoriser les zones existantes sur son territoire. Il s'agit de redynamiser le site qui porte un potentiel d'attractivité et de développement. Cela doit être autant un projet économique qu'un projet de territoire. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les zones industrielles à la ville en y insérant des fonctions urbaines et des équipements et services adaptés à ces espaces. Il y a une vraie nécessité de développer la multifonctionnalité des zones industrielles (résidences, centre de vie, commerces, services, formation,...) en ayant le souci de compatibilité et complémentarité des fonctions selon un subtil dosage de la mixité fonctionnelle.

## **B. L'AMENAGEMENT DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE (ZAI)**

Cette opération doit s'inscrire dans le cadre d'une utilisation judicieuse du territoire garantissant l'efficacité économique et le respect des exigences environnementales et offrir un lieu aménagé qui attire les investissements directs étrangers et locaux.

### **a. Les orientations stratégiques**

Face à ces questions, quatre orientations stratégiques sont proposées englobant le champ économique et celui de l'aménagement.

- La décentralisation industrielle,
- Le choix d'implantation des zones industrielles,
- L'accroissement du nombre des entreprises industrielles installées dans des zones aménagées
  - La localisation des zones industrielles.

#### i. La décentralisation industrielle

La question de la politique de décentralisation industrielle prônée par les pouvoirs publics depuis le début des années 1980 est au cœur de notre problématique de localisation et de répartition des ZAI.

L'aménagement du territoire doit être mis au service de la compétitivité de l'industrie. Pour ce faire, les investissements doivent être orientés là où ils sont les plus opportuns et renoncer à vouloir tout faire partout surtout dans une situation actuelle caractérisée par la raréfaction des ressources publiques.

La stratégie industrielle doit, d'un côté donner toutes leurs chances, dans un contexte d'ouverture sur l'économie mondiale caractérisée par l'exacerbation d'une compétitivité économique et spatiale, aux métropoles (Tunis, Sousse et Sfax). De l'autre côté, cherche à entraîner les autres régions en retard dans la voie d'un développement accompagné et induit dans un premier temps puis autonome et auto-entretenu par la suite de manière à faire participer toutes les régions à l'effort et au mouvement de modernisation du pays.

La stratégie industrielle doit impérativement reposer sur la compétitivité internationale. Si cette condition est remplie, alors on rétablit durablement notre balance commerciale, le plein-emploi, la croissance et l'élévation du niveau de vie des citoyens. D'autre part, le rôle de l'Etat doit se limiter à un rôle régulateur des marchés.

Il n'est pas dans notre propos de réduire le caractère attractif des pôles économiques dynamiques du pays mais, au contraire, de les renforcer. D'un autre côté, il faut tout faire pour que les conditions d'accueil des industries dans les villes de l'intérieur du pays soient améliorées

#### ii. Eviter l'éparpillement des zones industrielles

Le nombre des zones industrielles existantes s'élève à 187 sur une superficie de 4427 ha soit une moyenne de 23,7 ha. Les zones industrielles de taille suffisante réussissent mieux que les petites zones industrielles. Un seuil minimum de 40 ha devrait être visé.

D'autre part, en cas de volonté d'extension d'une zone industrielle, la démarche consistera à requalifier l'existant avant d'étendre. La requalification permet ainsi de maintenir les entreprises sur place (à condition de limiter la création de nouvelles opportunités foncières sur le territoire).

#### iii. La problématique de la localisation des ZAI

La dimension territoriale du développement est devenue un enjeu majeur autant au niveau des entreprises qu'au niveau des institutions. A l'évidence, les enjeux sont différents. La logique des entreprises est surtout basée sur la rentabilité, l'efficacité et la performance. Quant aux institutions, leurs préoccupations premières est la recherche d'un égalitarisme territorial même si cela se fait au détriment de l'efficacité et parfois du bon sens.

Le maître mot actuel est la « concurrence », ce qui veut dire une compétitivité farouche entre pays, régions et territoires pour gagner des parts de marché devenus de plus en plus difficile à conquérir et à garder

La globalisation de l'économie et son corollaire la suppression progressive des barrières, a permis aux entreprises de jouir d'une grande mobilité territoriale.

### **b. Les facteurs de réussite d'une zone d'activités industrielle**

Pour rapprocher l'offre foncière de la demande des entreprises, pour assurer la réussite des nouvelles ZAI et augmenter leur attractivité, un certain nombre de principes et de règles doivent être appliqués pour assurer la réussite et de durabilité des ZAI.

#### i. Le choix du site

On accorde, très souvent, peu d'intérêt au lieu d'implantation des zones d'activités. Certaines zones industrielles se trouvent dans des endroits peu aptes à les accueillir. Or c'est un élément essentiel qui peut être à l'origine du succès ou de l'échec d'une zone d'activités et les performances attendues des entreprises qui s'y trouvent.

#### ii. La situation

La zone doit bénéficier d'une bonne accessibilité, proche des zones urbaines et du bassin d'emploi.

#### iii. Programmation et superficie de la ZAI

Certaines zones industrielles sont de taille réduite ne dépassant pas deux hectares et souffrent de ce fait de plusieurs handicaps (coût élevé des aménagements et de gestion, faiblesse des relations interentreprises et interindustrielles, absence de visibilité,...).

Ainsi, la superficie de la zone d'activités ne doit pas descendre au-dessous d'un seuil qu'on peut estimer à 40 hectares ce qui permet des économies d'échelle et d'agglomération et augmente l'image et la notoriété de la ZAI.

#### iv. Les infrastructures et les réseaux divers

Le déroulement normal de l'activité industrielle ainsi que les divers services offerts à l'industrie nécessitent l'existence de différents réseaux (eau potable, électricité, télécommunications, énergie, assainissement...).

#### v. Le tissu industriel

Il est conseillé que les industries de la zone d'activités soient de nature et de taille différentes, soit des activités qui se complètent au sein d'une même filière ou organisées en réseau.

#### vi. L'image et la visibilité de la zone d'activité industrielle

Les territoires en général et les ZAI en particulier sont en situation concurrentielle afin d'attirer les entreprises. Dans ce cadre, le marketing territorial a pris de l'importance et est devenu un moyen permettant aux acteurs locaux d'identifier leur territoire, connaître les besoins des investisseurs, aussi bien locaux qu'étrangers, et comprendre leur motivation, ce qui leur permettra de concevoir une stratégie dans laquelle sont intégrés les outils et la démarche marketing dans le but d'attirer les investisseurs dans leur territoire et de les y maintenir.

#### vii. L'organisation interne de la zone d'activités

L'aménagement interne de la zone d'activités concerne la taille des lots industriels, le schéma de structure de la voirie, la répartition des zones d'activités et des services de soutien, les espaces-verts et les aires de stationnement, les panneaux de signalisation ainsi que le plan de la zone d'activités... Malgré l'importance de tous ces aspects et leur influence directe sur le fonctionnement interne de la zone industrielle, ces derniers doivent être suffisamment pris en compte par les aménageurs de la zone d'activités.

#### viii. Une gestion environnementale de la ZAI

Aujourd'hui, de plus en plus, des sites propres bien aménagés ainsi que des prestations de services modernes et performants sont recherchés. Les entreprises recherchent également le moyen de trouver collectivement des solutions à des besoins comme la gestion des déchets, le gardiennage, le nettoyage des locaux, et cela pour un meilleur coût.

#### ix. Le respect des normes et des exigences environnementales

Pour que la zone d'activités ne se transforme en une source de pollution et de gêne pour les occupants, les usagers et pour les riverains, nous devons œuvrer pour que les unités industrielles soient propres et non polluantes.

#### x. Répondre durablement aux besoins des entreprises

Un environnement agréable et des services aux entreprises sont des prestations attendues par les entreprises. Une zone fonctionnelle permettant de produire, transporter, vendre ne suffit plus à convaincre une entreprise pour s'installer. Les facteurs déterminant la localisation des entreprises sont ainsi très variés : accessibilité assurée, main d'œuvre qualifiée, offre foncière adaptée, connexion au très haut débit mais aussi aménités urbaines, services aux ménages et aux entreprises sont de plus en plus déterminants pour attirer et fidéliser l'entreprise et son personnel. Pour pouvoir intégrer ces attentes, il est nécessaire d'impliquer les entreprises dès la conception du projet, puis dans la gestion de la ZAI.

### **c. La programmation de nouvelles ZAI**

Une réflexion sur la création d'une nouvelle ZAI doit être menée avec soin tout en clarifiant certains points

- L'état des zones industrielles existantes ? un diagnostic territorial en termes d'offres foncières et immobilières est à mener ;
- Comment les entreprises déjà implantées dans des zones proches vont-elles réagir à propos de la création d'une nouvelle ZAI de qualité ;
- Les disponibilités foncières et immobilières des ZI existantes ?

Nous avons pris le parti de limiter la programmation de ZAI à 26 en rapport avec les propositions faites par le Ministère de L'industrie pour certaines zones et en tenant compte la programmation de PFL (voir la partie de l'étude consacrée aux plates-formes logistiques).

La superficie totale des nouvelles ZAI s'élèverait à 1 356 ha dont 410 ha soit 30% se trouvent dans les régions intérieures du pays. Ce qui fait une moyenne de 52 ha. Cette nouvelle offre foncière industrielle est largement suffisante pour couvrir les besoins du pays jusqu'à l'horizon 2030. D'autant plus que des centaines d'hectares dans les anciennes zones industrielles se trouvent actuellement inoccupées.

### **d. Mécanismes de mise en œuvre des propositions**

On propose d'emprunter la démarche de développement durable avec l'emploi d'indicateurs pertinents permettant de suivre la mise en place de cette politique.

#### i. Inscrire les enjeux du développement durable dans la programmation et la gestion de la ZAI

La ZAI est propice à une réflexion sur l'opérationnalisation du principe de développement durable. En effet, ce type de territoire présente des enjeux triples sur le plan économique, social et environnemental.

L'objectif d'accueillir des entreprises et de conserver en bonne santé économique celles qui sont présentes sur son périmètre est un premier enjeu d'une ZAI.



L'impact des activités de la ZAI sur la population environnante mais aussi sur ceux qui travaillent dans la zone en plus des risques environnementaux sont d'autres enjeux qui nécessitent un examen et un suivi de l'organisme chargé de la gestion de la ZAI.

#### ii. La gestion durable des ZAI

La plupart des zones industrielles existantes dans le pays sont anciennes et peu ou pas entretenues. De plus, les ZI sont créées au gré des opportunités foncières, sans souci de cohérence avec un objectif de satisfaire la majorité des communes (chacune souhaitant avoir sa zone industrielle, c'est notamment le cas dans le gouvernorat de Monastir).

### **e. Les mesures d'accompagnement**

#### i. Dispositifs réglementaires concernant les ZAI à prévoir dans le nouveau CATU

A l'occasion de la révision du CATU, il est nécessaire de prévoir des dispositifs réglementaires relatifs aux ZAI qui mentionnent, à titre d'exemple, les points suivants :

- Le statut juridique de la ZAI (qui sera forcément différent de celui actuel de zones industrielles)
- La requalification des anciennes zones industrielles
- Les organismes ou acteurs privés autorisés à aménager les ZAI et à vendre les parcelles
- Les types d'occupation, d'activités ou d'utilisation du sol (autorisés, autorisés sous conditions ou interdits)
- Les implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- L'introduction de la mixité fonctionnelle au sein de la ZAI
- Le respect des enjeux environnementaux et les principes du développement durable.

#### ii. Inclure des ZAI dans le nouveau code d'investissement

Le projet du nouveau code d'investissement n'a pas prévu des dispositions spécifiques relatives aux ZAI, en particulier le droit du secteur privé à l'aménagement de ZAI et la vente des parcelles. Cependant, pour assurer la bonne cohérence sur le territoire national, l'AFI (en concertation avec les collectivités locales) gardera un droit de regard sur les autorisations de réalisation des ZAI.

#### iii. Les services et les activités annexes

Le bon fonctionnement de l'activité industrielle nécessite l'existence dans la zone industrielle de services liés à l'industrie et des activités qui l'accompagnent. Ces activités annexes doivent être aussi complètes que possible.

#### iv. L'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche scientifique

Il y a une relation forte entre le développement industriel, les progrès scientifiques et la multiplicité des recherches académiques et appliquées. Ainsi, l'existence de grandes écoles et des instituts techniques spécialisés, des instituts et des laboratoires de recherches ; des centres de formation professionnelle assurant l'encadrement et la formation d'ouvriers spécialistes capables de s'adapter aux progrès techniques et aux innovations technologiques ; tout ceci permettra l'amélioration des capacités techniques et productives des ressources humaines.

## **3. CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ D'INTERET NATIONAL (MIN) POUR LE GRAND TUNIS**

### **A.LA SITUATION ACTUELLE DU MIN DE BIR EL KASSAA**

Les activités du MIN de BEK ont débuté en 1985. Durant ces 40 années, le MIN a rempli les fonctions pour lesquelles il a été créé. Néanmoins, des problèmes se sont manifestés et se sont aggravés ces dernières années dont le faible niveau de professionnalisme chez les opérateurs du MIN ; les méthodes utilisées dans les transactions sont d'un autre âge et la productivité est restée faible. Ainsi, les opérations de calibrage, de manutention et de transport des produits sont restées archaïques.

### **B. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

- Prendre en compte l'évolution de l'environnement extérieur du MIN :
- S'inspirer des nouvelles tendances qui se manifestent dans les autres pays
- Observer et intégrer les mutations sociales et sanitaires
- Analyser et limiter les menaces qui affectent les activités du MIN
- Intégrer les principes du développement durable dans le fonctionnement du MIN.

## **C. LA PROGRAMMATION D'UN NOUVEAU MIN**

Le fonctionnement du nouveau MIN et son développement ne doit pas se faire au détriment du MIN de BEK. Ce dernier doit, de toute façon, se mettre à niveau-

### **a. Les objectifs du nouveau MIN**

Plusieurs objectifs accompagnent la création d'un nouveau marché d'intérêt national (MIN) :

- Réunir sur le même lieu des vendeurs et des acheteurs,
- Créer une nouvelle plate-forme de commerce de gros de produits frais,
- Adapter l'offre à la demande, écouler une production en cas de crise et garantir l'approvisionnement des commerçants détaillants en produits frais,
- Assurer une fonction d'import-export et permettre des expéditions sur de longues distances,
- Massifier les flux des importations et des approvisionnements,
- Assurer de nouvelles fonctions commerciales : marketing, packaging, validation des produits ainsi que les activités de promotion,
- Valoriser des produits de qualité et de « petites séries »,
- Former des prix « justes » et contribuer à la constitution des indicateurs officiels de prix,
- Diversifier les produits qui seront traités par le MIN par la prise en charge de nouvelles filières,
- Intégrer les fonctions de labellisation des produits de qualité et de normes ISO de sécurité alimentaire,
- Moderniser la profession des mandataires et aider à l'émergence de nouveaux opérateurs,
- Faire évoluer le statut du MIN en réservant une bonne partie du capital de la société gestionnaire du MIN au secteur privé,
- Introduire de nouvelles pratiques de management moderne plus adaptées aux nouvelles exigences locales et internationales de l'activité.

### **b. Les critères de classification des sites proposés**

Nous avons retenu 8 critères pour établir une classification et faire une analyse comparative entre les divers sites proposés par la CNIGEC. Ces critères permettent de faire ressortir les avantages et les inconvénients de chacun des sites proposés qui sont :

- Sidi Thabet
- Belli-Cap Bon
- Jebel El Oust
- Jdeida
- Mornaguia
- Soliman
- Beja

Les critères et les sous-critères n'ont pas la même importance. Ainsi, les notes maximales attribuées à chacun d'eux sont donc pondérées.

- Proximité géographique
- Accessibilité de la zone
- Disponibilité foncière
- Desserte par les infrastructures
- Grands projets structurants projetés ou existants
- Impact du 2<sup>ème</sup> MIN sur celui de BEK
- Impact environnemental et socio-économique du MIN
- Coûts d'aménagement

Les notes attribuées aux sites potentiels pour la programmation d'un nouveau MIN pour le Grand Tunis donnent le classement suivant :

- Belli : 77 points
- Soliman : 65 points
- Jbel El Oust et Beja : 63 points
- Jdeida: 62 points
- Sidi Thabet : 61 points
- Mornaguia : 56 points

Ainsi, le site retenu sera celui de Belli-Cap-Bon qui arrive en tête du classement et devance de 12 points le site de Soliman, arrivé en 2<sup>ème</sup> position.

#### **4. LES CHAINES DE VALEUR**

En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et en partenariat avec la Cité des Sciences de Tunis (CST) et d'autres acteurs, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) a organisé le Premier Concours des Produits du Terroir en Tunisie (le 29 et 30 novembre 2017). L'organisation de ce concours (soutenu par l'ONUDI dans le cadre du Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et de Terroir PAMPAT et financé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse SECO) a pour objectifs de promouvoir la valorisation des produits de terroir tunisiens et la facilitation de leur accès aux marchés intérieurs et extérieurs.

##### **A. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CNIGEC POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CHAINES DE VALEUR DES PRODUITS DU TERROIR TUNISIENS**

La situation actuelle des produits du terroir tunisiens nécessite une révision. Certains produits locaux ont complètement disparu ou sont en voie de disparition faute d'un manque de valorisation, de mauvaises structuration et définition de leurs chaînes de valeur et de l'existence de produits plus compétitifs sur les marchés. De plus, la recherche et les stratégies mises en place pour ressusciter certains produits ou développer leurs chaînes de valeur sont quasi-absentes. Pour pouvoir organiser les chaînes de valeur des produits du terroir tunisiens, nous avons formulé huit principales orientations stratégiques visant la mise en place d'une chaîne de valeur durable et intégrée pour chaque filière productive :

- Organisation professionnelle des acteurs de la chaîne de valeur ;
- Encouragement de l'innovation ;
- Encouragement de la création de l'emploi et de l'inclusion des femmes ;
- Respect de l'environnement et encouragement de la production verte ;
- Sauvegarde de l'unicité et de l'originalité des produits du terroir ;
- Management de la qualité et amélioration du conditionnement des produits ;
- Réorganisation de la commercialisation ;
- Cadrage institutionnel.

##### **B. PROPOSITIONS DE LA CNIGEC**

En se basant sur les orientations stratégiques formulées et à la lumière du projet PAMPAT organisé par l'ONUDI en Tunisie, La CNIGEC propose la valorisation des chaînes de valeur à l'échelle régionale :

- **Pour la région du Sud** : La CNIGEC propose le développement de 7 chaînes de valeur : Les dattes ou autres variétés (Blah Rochdi de Gabès, Deglet ennour de Tozeur) ; Les grenades de Gabès ; La viande de chameau de Gabès ; Le lait de chamelle de Douz ; Le Rob de dattes de Kébili et de Tozeur.
- **Pour la région du Centre** : La CNIGEC propose le développement de 7 chaînes de valeur : Les pistaches de Kasserine ; Les amandes de Sidi Bouzid ; Les figues de barbarie de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid ; Les navets de Gudara à Sidi Bouzid et l'eau de rose de Kairouan.
- **Pour la région du Nord** : La CNIGEC propose le développement de 7 chaînes de valeur : Les fraises de Ouechtata ; Les fromages au lait de brebis de Beja ; Le Miel de Fernana et Bargou ; Les graines du pin d'Alep « zgougou » de Kesra et du Kef et les noix d'Essakia au Kef.

#### **5. LES TECHNOPOLES**

##### **A. LES OBJECTIFS**

- Développer des compétences de haut niveau capables de gérer les projets innovants,
- Soutenir la recherche scientifique dans les domaines liés aux priorités nationales,
- Promouvoir l'innovation technologique,
- Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes,
- Promouvoir des projets innovants à haute valeur ajoutée,
- Attirer les entreprises dont les activités sont basées sur la R&D et l'innovation technologique,
- Stimuler la création d'emploi en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur,
- Améliorer la capacité compétitive des entreprises tunisiennes,
- Promouvoir le PPP,
- Impulser les IDE

## B. LES ORIENTATIONS DU PLAN 2016-2020

- Créer un environnement propice à l'investissement dans des industries de nouvelle génération,
- Développer des relations de partenariat et de coopération entre les domaines de la production et de la recherche scientifique appliquée et l'innovation technologique dans les secteurs à haute valeur ajoutée,
- Développer des secteurs stratégiques prioritaires au niveau de l'exportation et de création d'emploi qui seront des leviers pour le développement économique,
- Attirer les IDE, développer des projets de joint-venture et encourager la création des start-up dans les instituts de formation et les centres de recherche.

## C. PROGRAMMATION DE TECHNOPOLES A BELLI ET A KAIROUAN

L'emplacement stratégique du territoire de Belli est le plus indiqué pour la création d'un technopôle agro-alimentaire. Les buts de ce technopôle sont :

- Regroupement des activités liées à la filière agro-alimentaire locale et régionale,
- Cohérence de l'offre territoriale par le développement d'un pôle intégré, accessible, visible et attractif,
- Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche & développement dans la filière agro-alimentaire.

La proximité du Kairouan de deux montagnes (Djbel Oueslat à l'ouest et du Djebel Sarj au nord-ouest) ainsi que sa diversité biologique et paysagère et son potentiel agricole nous a permis de suggérer la création d'un technopôle avec : La mise en place d'un institut des sciences de l'environnement et de protection des milieux naturels ; La promotion de l'enseignement supérieur et la recherche & développement dans les filières de l'agroalimentaire (amélioration des variétés, des procédés de transformation des produits agricoles, rationalisation de l'irrigation, etc...) et du développement durable centré sur le volet environnemental (biotechnologies de l'environnement : valorisation énergétique, dépollution, innovation et développement de matériaux éco-conçus, etc...)

## 6. LES ZONES FRANCHES ECONOMIQUES

Les zones franches économiques (ZFE) ont été instituées par la loi du 3 août 1992. Actuellement, il existe seulement deux zones franches dans le nord et le sud du pays (Bizerte et Zarzis).

**A Zarzis**, une société de développement et de gestion a été créée le 13 septembre 1994 et entrée en activité en 1996 selon. La zone s'étend sur 60 ha dont 48 ha d'espace exploitable aménagé en 122 lots dont 116 sont exploités par 49 entreprises :

- 9 projets industriels
- 30 sociétés dans le secteur des services
- 8 sociétés de commerce international

Le nombre des emplois créés s'élève à 200 emplois.

Parmi les problèmes exprimés par les investisseurs, la non liaison de la zone avec le gaz naturel. L'Etat a décidé de pallier à ce problème en projetant de construire une conduite de gaz jusqu'à la zone. Nous pensons aussi qu'une liaison ferroviaire desservant la zone franche et le port de Zarzis est absolument nécessaire.

**A Bizerte**, la ZFE a été créée en 1993. Elle s'étale sur 81 ha répartis sur 3 sites : un site de 30 ha à Bizerte et deux sites totalisant une superficie de 51 ha situés à Menzel Bourguiba. La ZFE de Bizerte abrite 60 entreprises totalement exportatrices.

Depuis sa création, les investissements des industriels ont dépassé 600 millions de DT et ont généré plus de 4000 emplois. Les exportations ont enregistré 700 millions de DT en 2017, soit une augmentation de l'ordre de 15% par rapport à 2015 et 2016.

En ce qui concerne les insuffisances au niveau de la ZFE de Bizerte, les préoccupations tournent surtout autour de la lenteur des procédures portuaires administratives (port de Rades) ainsi que les problèmes logistiques liés au transport.

Notons que deux ZFE sont programmées à Ben Guerdane et à Dhiba.

## **7. LE TOURISME : ORIENTATION VERS LES ZONES NON LITTORALES A POTENTIEL NATUREL ET CULTUREL**

### **A. LES GRANDES TENDANCES DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

#### **a. Le tourisme et le développement durable**

##### i. Le tourisme, élément de dynamisation et de diversification du système économique

Les projets touristiques impulsent un développement de l'économie locale par les effets qu'ils émettent. Ils multiplient la création d'emplois et de revenus dans les domaines directement liés à l'activité touristique, mais aussi dans les domaines connexes comme l'Agriculture, le Bâtiment, les Services, l'Artisanat, etc.

##### ii. Le patrimoine, levier du développement social et économique

Le patrimoine diffuse des références et un sentiment d'appartenance. La rénovation du patrimoine et la promotion des activités culturelles peuvent avoir deux types d'effets :

- Pour les habitants, ce sont des perspectives de développement de nouveaux projets et un frein à l'exode des jeunes ;
- Pour ceux qui vivent en dehors, c'est un signe sur la capacité de ce territoire à s'inscrire dans une économie globale, à organiser son territoire et à assurer une meilleure qualité de vie.

Dans ce sens, la rénovation des villages contribuerait à améliorer l'image de la région. Cela justifie des mesures juridiques permettant de classer les monuments les plus importants et sauver ce patrimoine.

La protection des villages nécessite qu'ils soient occupés et entretenus en permanence. Plusieurs configurations sont possibles :

- Conserver le bâtiment pour l'habitat familial ou collectif, à condition que les propriétaires soient intéressés et disposent de moyens propres.
- Lui donner une affectation nouvelle, conforme à sa structure originelle, restaurée ou aménagée.
- Un petit nombre de logements, choisi selon des critères de taille, des possibilités de transformations et de l'environnement immédiat, peut être aménagé avec raffinement, mais au plus près des traditions, avec un style et un service de haut standing.

##### iii. Limitation des nuisances et de leur impact

La valorisation touristique du patrimoine naturel doit se situer entre deux motivations contradictoires :

- Conserver une clientèle réduite d'initiés génératrice de revenus modestes et profitants à une minorité
- Développer une fréquentation plus intense, constituant une véritable ressource nouvelle mais avec les dangers de banalisation, difficiles à maîtriser.

Il convient alors de mettre en avant les résolutions suivantes :

- La préservation du mode de vie, de la culture et du patrimoine ;
- La préservation de l'environnement et l'équilibre des écosystèmes.
- Une meilleure répartition des retombées socio-économiques.

Il serait judicieux de préserver le charme de ces zones et l'écosystème, par des équipements adaptés (énergie solaire, éoliennes, etc..). Des périmètres de protection devront être généralisés, afin de soumettre toutes les nouvelles constructions à des servitudes et de garantir leur intégration dans le site récepteur.

Ainsi, le développement de l'offre met en valeur les beautés de la nature dans le respect des écosystèmes, favorise le développement régional, celui de la main-d'œuvre ainsi que la consommation locale tout en respectant la capacité des milieux biologiques et humains.

#### **b. Autres tendances**

- Grâce à Internet, la « dernière minute » gagne du terrain.
- Les attentes des consommateurs sont élevées.
- Les voyages intergénérationnels sont de plus en plus pratiqués.
- On observe la renaissance des voyages en groupe.
- Les voyageurs veulent de plus en plus interagir avec les populations locales.
- Les voyages correspondant à une niche commerciale gagnent en popularité.
- Le libre-service est de plus en plus recherché.
- La croissance du nombre de touristes internationaux provient surtout des pays émergents.

## **B. LA STRATEGIE NATIONALE DE TOURISME A L'HORIZON 2016**

### **a. Les principales composantes**

La stratégie nationale du tourisme, élaborée en 2010, est en voie de mise en œuvre. Elle comporte plusieurs volets :

- La diversification et l'innovation de l'offre touristique.
- La promotion et le marketing du tourisme.
- La modernisation du secteur et la réorganisation du cadre institutionnel.
- La restructuration des dettes du secteur.
- Le renforcement du tourisme digital et de l'image de marque.

### **b. Les nouvelles régions touristiques**

#### i. Les régions touristiques

Le Ministère du Tourisme a élaboré une nouvelle régionalisation des territoires touristiques. Trois grandes régions ont été arrêtées. Ce découpage régional est au stade d'approbation.

L'objectif de ce nouveau découpage est d'enrichir l'offre de ces régions par l'identification de nouveaux produits issus des potentialités des régions de l'intérieur du pays.

#### ii. La carte du tourisme culturel et naturel

Cette étude a eu pour objectifs de :

- Diversifier le produit, d'exploiter le patrimoine dans toutes les régions de la Tunisie, de développer un tourisme durable.
- Généraliser le tourisme à l'échelle nationale.

Cette carte a proposé 10 régions de tourisme culturel et naturel :

- 1-La région capitale, Tunis Carthage
- 2-La région Cap Bon–Jebel Zaghouan
- 3-La région Sahel – Basse steppe
- 4-La région Sfax – Kerkennah
- 5-La région de la Jeffara et du Dahar
- 6-La région de l'Erg oriental et de l'extrême sud
- 7-La région du Jérid et du Nefzaoua
- 8-La région de la dorsale et de ses confins
- 9-La région du Tell et du Haut Tell
- 10-La région du Tell maritime

### **c. Commentaires sur stratégie nationale du tourisme**

Nous estimons que les composantes de cette stratégie devront être poursuivies car ils sont encore d'actualité et nous insisterons sur les cinq éléments suivants :

- Consolider le positionnement balnéaire en remédiant à la baisse de la qualité des prestations.
- Encourager la création et l'innovation dans des structures d'animation
- L'offre d'hébergement en structures légères est peu développée. La diversification devrait être renforcée de manière à mieux répondre aux nouvelles tendances de consommation (besoin d'authenticité, respect de l'environnement, recherche de liberté et d'espace).
- La Tunisie dispose d'un capital culturel riche mais sous-valorisé. Il s'agira de régénérer les ressources les plus différenciées du territoire en vue de répondre aux besoins des marchés les plus porteurs.
- Sécurisation des zones d'accueil touristique, des aéroports, et des principaux sites culturels.

## **C.RECOMMANDATIONS**

Etablir une nouvelle étape d'organisation et de planification stratégique de l'aménagement touristique du territoire en vue de renforcer la cohérence des aménagements avec les tendances de marché et une meilleure valorisation des ressources et du patrimoine. C'est dans ce sens que La CNIGEC propose la constitution d'un ensemble de « territoires touristiques ».

L'installation d'une nouvelle structure de services garantissant des services de qualité en matière d'hébergement et de restauration, proposer des activités et des animations attractives, et surtout, un accueil professionnel de qualité.

Une telle proposition s'articule parfaitement avec le découpage proposé par les autorités du tourisme. Elle vise toutefois à rendre plus opérationnelles, les actions à entreprendre.

- Le territoire touristique des Ksours ;
- Le territoire touristique des Oasis de Montagne ;
- Le territoire touristique de Senad-Orbata ;
- Le territoire Touristique de Chaambi-Sbeitla ;
- Le territoire touristique de Kesra-Bargou-Oueslatia ;
- Le territoire touristique de Mogod-Khemir-Majerda-Melleg ;
- Le territoire touristique de Majerda-villes andalouses.



## **PÔLE 5 : UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

La mise en place des infrastructures et des grands équipements sous-tend un projet de développement intégré qui propose une stratégie globale de modernisation du territoire national. Ce projet est incomplet s'il ne s'adosse pas à un volet social qui l'accompagne. Pour toutes ces raisons, la CNIGEC propose une stratégie de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. Elle est proposée pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de tous les projets de la CNIGEC.

### **A. ECLAIRAGE TERRITORIAL DE LA PAUVRETE**

La connaissance de l'ampleur de la pauvreté dans notre pays et son évolution à travers le temps est cruciale afin de connaître l'impact des différentes politiques économiques et sociales sur le niveau de vie et la réduction de la pauvreté. Celle-ci reste plutôt concentrée dans le milieu rural et dans certaines régions du pays, particulièrement le C.O. et le N.O. Une grande inégalité engendre un sentiment d'injustice source d'instabilité sociale. Ainsi, la mesure de la pauvreté à l'échelle régionale permet de mieux réajuster les programmes de développement régional et de définir les priorités. Il apparaît opportun de réviser la méthodologie appliquée jusqu'alors en introduisant de nouvelles techniques de mesure de la pauvreté.

### **B. LES ORIENTATIONS ET LES AXES D'INTERVENTION DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

#### **a. Favoriser le développement du potentiel des personnes**

Une stratégie de lutte contre la pauvreté dont l'un des fondements est de permettre aux tunisiennes et aux tunisiens de développer leur potentiel interpelle un ensemble de partenaires et commande des actions dans des domaines variés. Les actions mises de l'avant dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (SLPES) afin de développer le potentiel des personnes devraient s'articuler autour de trois axes d'intervention :

- Soutenir la famille : cellule de base du développement des personnes et de la société
- Soutenir davantage la jeunesse
- Soutenir les personnes âgées et les adultes appartenant à des groupes vulnérables

#### **b. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique**

- Rehausser le revenu de base garanti aux individus et aux familles pauvres
- Faire du logement social le point d'ancrage des démarches d'insertion des personnes en difficulté

#### **c. Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail par :**

- La formation, la capacité des personnes à accéder à des emplois de qualité et à s'y maintenir,
- Favoriser l'insertion des personnes plus éloignées du marché du travail et qui ont besoin d'une aide préalable pour cheminer vers l'emploi,
- Reconnaître la spécificité de certains groupes, dont les femmes, et ajuster l'offre de services de manière à répondre à leurs besoins,
- Accroître la capacité d'accueil des entreprises économiques à l'égard des groupes vivant des obstacles (jeunes garçons et filles sans expérience de travail, ex-détenus, handicapés, etc.) en leur accordant des avantages fiscaux,
- Soutenir l'adaptation des milieux du travail aux besoins spécifiques de certains groupes tels les personnes handicapées.

#### **d. Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société :**

- Favoriser la participation citoyenne
- Soutenir les initiatives locales et régionales
- Elaborer une stratégie de développement rural
- Valoriser les entreprises socialement responsables

### **C. LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

La stratégie proposée est basée sur 3 axes principaux :



### **a. Une approche novatrice et adaptée**

Il est proposé d'adopter une démarche plus dynamique de lutte contre la pauvreté qui soit :

- Une large participation de la société civile, des institutions élues ;
- Fondée sur une bonne compréhension de la nature et des facteurs déterminants de la pauvreté;
- Axée sur la réalisation d'objectifs mesurables en termes de résultats concrets dans la lutte contre la pauvreté.

### **b. Une stratégie axée sur les résultats**

Il convient de fixer des objectifs à moyen et à long terme de réduction de la pauvreté, y compris les résultats clés et les indicateurs intermédiaires afin de s'assurer que les politiques sont bien conçues, mises en œuvre efficacement et suivies attentivement.

### **c. Une stratégie globale**

Il ne sera pas possible de faire reculer la pauvreté de manière durable sans une croissance économique rapide ; la stabilité macroéconomique, les réformes structurelles et la stabilité sociale sont indispensables pour engager le pays dans la voie d'une croissance durable plus forte. Une stratégie de lutte contre la pauvreté doit intégrer des interventions d'ordre institutionnel, structurel et sectoriel à un cadre macroéconomique cohérent.

## **D. PROPOSITIONS**

### **a. Instaurer un revenu de solidarité pour les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté**

#### **b. Créer une caisse de solidarité pour financer les revenus de solidarité et d'autres activités**

D'après les récentes estimations, le nombre des familles pauvres s'établit à 230 000. Ainsi, nous pouvons estimer le nombre total des individus qui pourront bénéficier d'une aide monétaire de l'Etat au titre de solidarité pourrait s'élever à 1 million d'individus toutes catégories confondues. Pour financer le revenu de solidarité, un fonds spécial devra être créé à cet effet qu'on pourrait appeler Caisse Nationale de Solidarité (CNS). Pour l'alimenter, nous suggérons le changement de la vocation et de la mission actuelle de la caisse de compensation pour la transformer en caisse nationale de solidarité qui vient en aide et au soutien uniquement pour les individus et les familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté.

#### **c. Mettre en place des dispositifs pour développer les emplois de solidarité**

Le but des emplois de solidarité est de créer le maximum d'emplois et donc de revenus réguliers, même modestes, pour toutes les personnes vivant une situation de chômage plus ou moins prolongée et qui aspirent à travailler. Les institutions qui seront chargées de ces emplois de solidarité sont variées, soit des institutions publiques (le conseil régional, les communes, les offices nationaux, les services de l'armée, ...), soit des institutions privées ou associatives en vue de faciliter aux personnes cherchant de l'emploi l'insertion dans la vie professionnelle.

#### **d. Elaborer une stratégie de développement rural**

Le développement rural constitue un domaine d'action extrêmement important. Malgré les nombreux programmes mis en place par le gouvernement depuis des décennies (PDR, PDRI, caisse de solidarité 26-26) et d'autres actions sectorielles (planning familial, pistes rurales, femmes rurales, eau potable,...), les habitants des zones rurales n'ont pas connu une grande amélioration de leurs conditions de vie et une augmentation significative de leurs revenus. De ce fait, le renforcement de la politique du développement rural est une grande priorité. La stratégie du développement rural devra viser les objectifs suivants :

- Amélioration de la compétitivité des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture ;
- Une meilleure gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du paysage rural ;
- Amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural et encouragement de la diversification de l'économie rurale.

#### **e. Créer un observatoire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Il permettra :

- D'assurer le suivi des indicateurs pour mesurer la performance des objectifs retenus ;
- De réunir toutes les données spécifiques aux zones rurales et plus particulièrement les zones pauvres et reculées : Les actions programmées, en cours ou réalisées faites en faveur des zones rurales ;
- De favoriser le développement de la recherche sur les causes et les conséquences de la pauvreté et améliorer notre connaissance sur ces phénomènes et sur notre capacité à les contrer.

## **PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE**

CARTE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES ET DES GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS A L'HORIZON 2030								
CALENDRIER DE REALISATION								
Programmes		N°	Actions	Localisation	1ère Quinquennie	2ème Quinquennie	3ème Quinquennie	Total
Pôle Grandes Infrastructures	Transport routier	1	Renforcer le camionnage	Nationale	50			50
		2	Renforcement et calibrage	Nationale	3 000	3 500	3 500	10 000
		3	Classification des routes	Nationale	4 000	3 000	3 000	10 000
	Réseau Ferroviaire	4	Réhabilitation, modernisation, électrification du réseau ferroviaire	Nationale	22 000	22 000	10 500	54 500
		5	Aménagement d'une ligne Tramway Hammamet Sud Maamoura	Nabeul Hammamet	240	240		480
	Transport Collectif en Site propre	6	Aménagement 4 lignes BHNS Grand Sousse	Sousse	100	220		320
		7	Aménagement 3 lignes BHNS et 1 ligne Tramway Grand Sfax	Sfax	200	270		470
		8	Aménagement 4 lignes BHNS Grand Tunis	Tunis	50	342		392
	Infrastructure portuaire	9	Intégration de la rangée portuaire interfaciale Bizerte-Sousse	Bizerte, Tunis, Sousse	500	500		1 000
Pôle Réseaux divers	Energie	10	Création de centrales Eoliennes dans le Nord	Jendouba, Bizerte, Nabeul	600	1 000	800	2 400
		11	Création de centrales solaires dans le Sud	Les gouvernorats de Sud	2 000	2 000	4 000	8 000
	Eau potable	12	Schéma Directeur d'Aménagement Haute Vallée Mejerda	Jendouba, Kef, Siliana	100	300	300	700
		13	Réalisation d'un corridor vert entre Ben Guerdane et Dhiba	Ben Guerdane, Dhiba	700	700	650	2 050
		14	Réalisation d'un corridor vert entre Dhiba et Borj El Khadhra	Dhiba, Borj El Khadhra	800	1 000	400	2 200
	Assainissement	15	Stratégie Nationale Economie de l'Eau	Nationale	50			50
		16	Programme d'assainissement des zones rurales	Nationale	825	1 000	1 000	2 825
	Gestion des déchets solides Développement durable	17	Nouvelle gestion des eaux pluviales	Nationale	10			10
		18	Nouvelle politique de gestion des déchets solides	Nationale	40	120		160
19		Création de centres de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles	Régionale	180			180	
Pôle Grands Equipements Collectifs	Enseignement Supérieur	20	Création de 6 Pôles d'excellence	Tunis, Sfax, Sousse	30	70	50	150
		21	Création de 2 ISAT et 1 ISE	Gafsa, Médenine, Tabarka	40	40	40	120
	Formation Professionnelle	22	Programme de Territorialisation de la Formation Professionnelle	Nationale	10			10
		23	Elaboration Stratégie de Développement de la Formation Professionnelle	Nationale	50	100	100	250
	Santé	24	Création d'Agences Régionales de Santé	Nationale	10	10		20
		25	Mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire	Nationale	10	10		20
		26	Programme d'accréditation des hôpitaux	Nationale	10			10
		27	Renforcement du rôle et de la mission de l'hôpital public	Nationale	10			10
		28	Création de 12 clusters de santé (Tourisme médical)	Nationale	300	450	450	1 200
	Culture	29	Elaboration d'une nouvelle grille d'équipements culturels	Nationale	0,2			0,2
30		Création de 6 Grands Equipements Culturels (GEC)	Régionale	100			100	
Pôle Economique	Plateformes Logistiques	31	Elaboration d'une Vision Stratégique pour le développement de la Logistique	Nationale	0,5			0,5
		32	Création de Plates formes logistiques	Nationale	40	50	50	140
	Industrie	33	Requalification des zones industrielles existantes	Nationale	50	80	29	159
		34	Création de nouvelles zones industrielles	Nationale	50	120	100	270
	Commerce	35	Création d'un nouveau Marché d'Interêt National	Belli	45			45
	Chaines de valeur	36	Mise en place de chaines de valeur durables et intégrées	Gabès, Tozeur, Douz, Kébili, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Ouechtata, Béja, Fernana, Bargou, Kesra, Kef	65			65
		37	Création de nouveaux Technopôles	Belli, Kairouan	30			30
	Tourisme	38	Schéma directeur d'aménagement de structure de territoires touristiques	Matmata, Tataouine, Tameghza, Midès, Senad Orbata, Chaambi Sbeitla, Kesra Bargou, Oueslatia, Mogod, Khemir,	105			105
	Pôle Lutte contre la Précarité et l'exclusion sociale	Lutte contre la Précarité	39	Elaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Précarité et l'Exclusion Sociale	Nationale	0,5		
<b>Total Général</b>					<b>36 401</b>	<b>37 122</b>	<b>24 969</b>	<b>98 492</b>
					37%	38%	25%	100%